



UNIS POUR LES FAMILLES

RAPPORT
D'ACTIVITÉ

Année 2021



Udaf
Loire

UNIS POUR LES FAMILLES

**UDAF de la Loire -
Union Départementale des Associations Familiales de la Loire**

Conception et réalisation : UDAF de la Loire
7 rue Étienne Dolet
BP 70062

42002 SAINT-ÉTIENNE Cedex 1
04 77 43 24 69

www.udaf42.org

Crédit photo: Canva, Freepik
Fait à Saint-Étienne - Avril 2022

Dépot légal : Septembre 2016 n°ISSN : 2553-9884



ÉDITORIAL

RAPPORT MORAL

2021 fut hélas, la deuxième année où nous avons dû composer avec la Covid-19 et ses variants, impactant fortement notre vie sociale. De nombreuses associations à caractère familial ont à la fois recherché mille moyens pour conserver le contact avec leurs adhérents et innové pour essayer de préserver un minimum d'activité.

Merci à tous ces bénévoles de leur mobilisation qui permettra demain à notre société de retrouver toute sa plénitude, son enthousiasme.

Durant tous ces mois, l'UDAF de la Loire s'est mobilisée et organisée pour poursuivre **l'accompagnement des personnes fragilisées et maintenir les liens sociaux entre les associations, les pouvoirs publics, les élus, les organismes de protection sociale**... Le travail des salariés s'est adapté, le télétravail a été organisé et structuré. Les résultats qui vous seront présentés dans les différents rapports attestent du travail réalisé et du professionnalisme des équipes.

La gouvernance associative s'est adaptée également au contexte. Il n'y a pas eu de répit dans le fonctionnement associatif de l'UDAF et ce grâce aux réunions animées à distance et ce en valorisant le dispositif de visioconférence. Le conseil d'administration s'est réuni six fois dont cinq réunions se sont déroulées en distanciel, le bureau cinq fois dont quatre fois en présentiel. Quant à l'assemblée générale ordinaire, elle fut convoquée courant septembre, en présentiel avec mise en place d'un protocole sanitaire strict.

Durant cette année 2021, des décisions importantes ont été prises en conseil d'administration concernant **le développement du partenariat avec le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, le Département, la CAF, la MSA, le Plan Pauvreté, avec certaines associations** et qui ont permis le financement des deux véhicules qui constituent la flotte de la Maison De la Famille itinérante.

Parallèlement, nous avons, avec le Conseil Départemental et la CAF de la Loire, posé les bases pour envisager très prochainement la signature respectivement d'une charte ou d'une convention pluriannuelle nous permettant d'entrevoir un accompagnement pérenne du fonctionnement de la MDF itinérante. Notons aussi, les relations intenses et fructueuses avec Madame la Préfète de la Loire, Monsieur le Sous-Préfet de Montbrison pour réfléchir à **une labellisation de la MDF itinérante en Espaces France Services**. Par ailleurs, des relations intenses ont été entreprises avec les communautés d'agglomérations, les communautés de communes pour évaluer un partenariat nous donnant la possibilité de travailler avec et en complément de leur propre politique sociale. Ce fut également l'opportunité pour l'UDAF de se positionner comme **un partenaire**

dans les Conventions Territoriales Globales qui sont ou vont prochainement se mettre en place...

Toutes ces relations et contacts nous permettent de communiquer sur l'image de l'UDAF mais aussi sur la place et le rôle de chaque association auprès des familles. À chaque fois que cela reste possible, nous précisons que **l'UDAF est constituée d'associations adhérentes pleinement impliquées dans l'animation des territoires**, qu'elle reste mobilisée pour apporter des réponses aux attentes des publics les plus fragiles.

Durant toute cette année nous avons œuvré avec les associations pour faire en sorte qu'un représentant familial puisse siéger au sein de chaque CCAS. Nous n'y sommes pas parvenus faute de bénévole. Nous ne perdons pas espoir d'y parvenir avec le temps... Nous avons conscience que la pandémie a contribué à la démobilité de certaines personnes à s'engager dans la représentation familiale. Pour tenter de remédier à ce phénomène qui inquiète beaucoup de monde, nous avons initié un projet sur tout le département de rencontrer un maximum de responsables associatifs, de représentants familiaux, des bénévoles pour communiquer sur l'image de l'UDAF mais aussi sur l'intérêt de notre présence au sein de diverses commissions et comités.

Au demeurant, le conseil d'administration s'est beaucoup investi pour assurer la poursuite de nos représentations au sein des organismes sociaux qui vont renouveler leur gouvernance durant le premier trimestre 2022.

Ainsi va la vie de l'UDAF de la Loire. Certes, ce rapport moral ne relate que l'essentiel. Beaucoup d'actions, de faits **témoignant l'engagement multiple des bénévoles** ne sont pas relatés dans ce rapport. Qu'ils en soient cependant félicités...

Enfin, je voudrais **remercier au nom du Conseil d'Administration tous nos partenaires et nos financeurs pour la confiance qu'ils nous témoignent**. Qu'ils en soient persuadés, l'UDAF de la Loire continuera à remplir ses missions auprès des familles et des personnes fragiles avec les meilleures garanties de sérieux et d'efficacité.

Marcel LEROUX, Président

SOMMAIRE



EDITO - RAPPORT MORAL	3
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021	5
L'UDAF DE LA LOIRE	8
Historique	8
Ses missions et ses valeurs	9
Organisation	10
Les chiffres clés	12
ACTIVITES DU POLE ACTION FAMILIALE	14
Les missions conduites par les représentants familiaux ..	15
La Maison De la Famille	32
Le Point Conseil Budget	37
l'ISTF	38
ACTIVITÉ DU POLE ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ...	39
La protection des majeurs	40
L'aide à la gestion du budget familial	49
La mesure d'accompagnement social personnalisé au logement (MASP)	52
L'appui aux parcours individualisés d'accès à l'emploi dans le cadre du dispositif L.OI.R.E (RSA)	58
La mesure d'accompagnement judiciaire (MAJ)	62
La mesure d'accompagnement social lié au logement (ASLL)	64
Les mesures juridiques	69
RAPPORT D'ORIENTATION	70

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021



Approbation du compte-rendu de l'assemblée générale du 16 octobre 2020.

M. LEROUX aborde le premier point de l'ordre du jour relatif au compte-rendu de l'assemblée générale du 16 octobre 2020.

Aucune remarque n'étant formulée, **le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.**

Rapport moral

M. LEROUX présente le rapport moral.

Rapport de la commission de contrôle

Mme SARKISSIAN, présidente de la commission, rappelle le rôle de celle-ci et indique que l'Udaf totalise 91 associations soit **9 299 adhérents** pour l'année de vote 2021 (soit 707 adhérents de moins que l'année précédente).

Le rapport de la **commission de contrôle est approuvé à l'unanimité.**

Rapport d'activité 2020

► Action Familiale

M. FALCIONNI présente les dossiers travaillés en conseil d'administration (partenariats, MDF et itinérance, représentations...).





Il présente les actions de l'UDAF :

- MDF Roanne et projet de MDF itinérantes Loire Nord et Sud
- Point Conseil Budget (poursuite de l'action sur le territoire Gier Ondaine Pilat et lancement sur le territoire du Forez).
- ISTF qui s'est maintenu malgré la situation sanitaire en substituant des entretiens téléphoniques aux permanences

► **Accompagnement social**

L'activité a été maintenue en repensant l'accompagnement dans le cadre du télétravail et en multipliant les contacts avec les usagers par téléphone.



● **Rapport financier**

M. BERNE et Mme BEKHTIAR-OUCHEN présentent le rapport financier 2020.

Il est précisé que les comptes ont été examinés par la commission financière et approuvés par le conseil d'administration.

Ils ont aussi été soumis à l'examen du Commissaire aux comptes, Madame LAYES.

Intervention de Madame LAYES, Commissaire aux comptes : Elle donne lecture de ses rapports et certifie l'exactitude des comptes.

1ere résolution

M. BERNE procède au vote de l'approbation des comptes de l'exercice 2020 et de l'affectation au résultat.

L'assemblée générale :

- approuve les comptes tels qu'ils viennent de lui être présentés en mettant en évidence un résultat de 78 240.43 €.
- approuve l'affectation du résultat non soumis au contrôle des tiers financeurs en réserve soit 57 043.77 €.
- propose à l'autorité de tarification de mettre le résultat en réserve de compensation de charges d'amortissement pour l'activité AGBF, MJPM et MASP soit 21 196.66 €
- donne quitus aux administrateurs

Résolution validée à l'unanimité

● **Présentation du budget prévisionnel 2021**

M. VIALATTE présente le budget prévisionnel 2021.

2ème résolution

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du budget prévisionnel 2021 vote le budget de cet exercice. **Résolution validée à l'unanimité**

3ème résolution : cotisation des associations auprès de l'UDAF

L'activité des associations ayant souffert de la crise sanitaire, seuls les mouvements devront s'acquitter d'une cotisation exceptionnelle de 1 €. **La 3ème délibération est adoptée** à la majorité des présents.

4ème résolution

Dans le cadre de la mise en place du projet associatif, l'assemblée générale approuve la réaffectation des réserves associatives pour un montant de :

- 150 000 € en réserves d'investissement pour la MDF.
- 152 000 € en réserves de fonctionnement pour la MDF.

Le Président soumet cette proposition de délibération au vote.

Cette résolution est votée à l'unanimité.

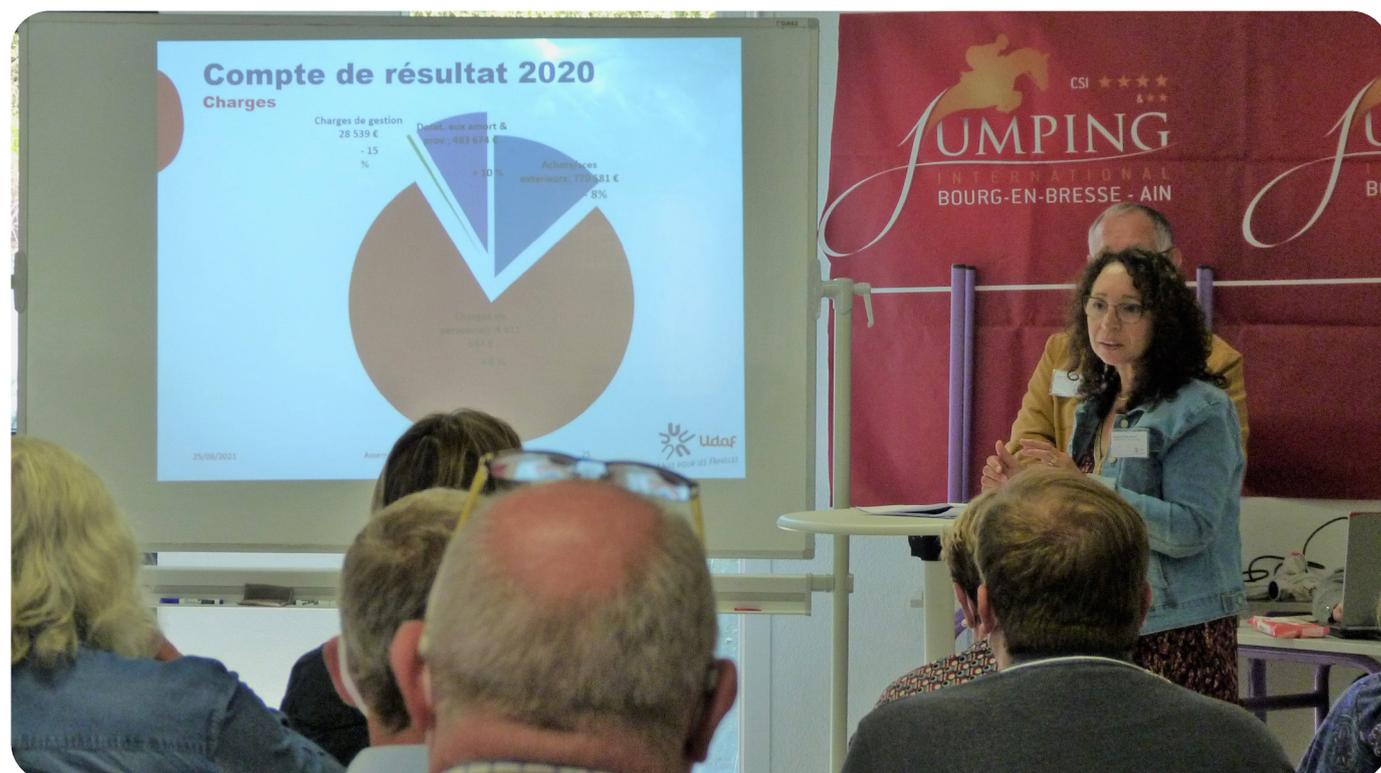
Rapport d'orientation

M. LEROUX présente le rapport d'orientation. Au terme de cette présentation le **rapport d'orientation est approuvé à l'unanimité.**

Débat sur les représentations

Un débat s'est instauré sur les diverses représentations de l'UDAF.

A la suite de cet échange, le Président remercie tous les participants de cette assemblée générale présente la suite de la journée.



L'UDAF DE LA LOIRE

> Historique

Le mouvement

Dès la fin du XIX^{ème} siècle, le mouvement familial en France est très actif et composé d'une grande diversité d'associations familiales. Le gouvernement provisoire d'après-guerre souhaite avoir un seul interlocuteur. L'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) est alors créée le 3 mars 1945 par ordonnance. Cette dernière crée également une UDAF par département.

L'UDAF de la Loire

Dans la Loire, des militants familiaux issus des associations de familles nombreuses, des associations familiales protestantes, des associations familiales ouvrières, se sont coordonnés pour créer l'Union Départementale des Associations Familiales de la Loire, déclarée officiellement le 10 novembre 1945.

Son premier Président est Etienne JALLAS. Sous l'impulsion de ses présidents successifs, l'UDAF de la Loire n'a jamais cessé de développer ses activités. En 1954, elle accueille son premier salarié. En 1959, l'UDAF débute la gestion des TPSE (qui sont devenues depuis 2007 Mesures Judiciaires d'Aide à la Gestion du Budget Familial). Ce sont, dans un premier temps, des tuteurs bénévoles qui prennent en charge les familles. Progressivement, l'UDAF, ainsi que d'autres organismes tutélaires, est amenée à gérer diverses mesures de protection à destination des familles.

En 1980, l'UDAF obtient l'agrément pour exercer des tutelles aux majeurs protégés. 1996 marque la signature d'une convention avec le Conseil Départemental de la Loire pour la prise en charge de dossiers RMI (devenu depuis le Revenu Solidarité Active)...

En 2004, l'UDAF s'est engagée dans une démarche qualité relayée par le processus d'évaluation interne/externe en 2014.

En 2010, l'UDAF élargit ses compétences vers de nouvelles activités comme les Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP). La même année, le conseil d'administration décide d'impulser une nouvelle dynamique à l'action familiale. Le premier projet associatif dégage quatre valeurs et un plan d'actions pour 2012/2015. Celui-ci est réécrit en 2015.

Aujourd'hui...

L'UDAF couvre la totalité du département de la Loire : l'action familiale et le siège sont associés à Saint-Etienne et trois autres antennes sont décentralisées à Saint-Chamond, à Montbrison et à Roanne.

Elle compte, au 31 décembre 2021, 126 salariés.



L'UDAF DE LA LOIRE

> Ses missions

Ces missions sont confirmées par la loi de 1975 et inscrites à l'article L 211-3 du Code de l'action sociale et des familles.

1

ANIMER LE RÉSEAU DES ASSOCIATIONS FAMILIALES

L'UDAF ANIME UN RÉSEAU DE

92 ASSOCIATIONS FAMILIALES,
SOIT **10 008 FAMILLES.**



2

REPRÉSENTER OFFICIELLEMENT LES FAMILLES

L'UDAF ANIME, INFORME ET FORME UN RÉSEAU DE

232 REPRÉSENTANTS FAMILIAUX DANS
262 ORGANISMES SOCIAUX DE LA LOIRE.



3

SE POSITIONNER SUR LA POLITIQUE FAMILIALE

EN TANT QU'INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ DES POUVOIRS PUBLICS, L'UDAF DE LA LOIRE SE POSITIONNE SUR LA POLITIQUE FAMILIALE POUR REPRÉSENTER LES FAMILLES LIGÉRIENNES.



4

GÉRER DES SERVICES AUX FAMILLES

+ DE **2500** PERSONNES OU FAMILLES SONT SUIVIES CHAQUE ANNÉE PAR L'UDAF POUR DES MESURES DE TUTELLES, CURATELLES...



Chiffres de l'exercice 2021.

> Ses valeurs



Famille et personne sont au coeur de toutes actions de l'UDAF.



Solidarité parce qu'elle doit être le fondement de notre société et le moteur de nos relations.



Respect de la dignité des personnes et de la diversité des familles.



Coopération pour être "plus fort ensemble" et mieux répondre aux besoins des familles et des personnes.

L'UDAF DE LA LOIRE

> Organisation de l'UDAF

Les membres du bureau du conseil d'administration au 31/12/2021

Marcel LEROUX

Président (Maisons Familiales Rurales)

Marc DAMON

Vice-Président Santé et environnement (Associations Familiales Laïques)

Danilo BUFFONI

Vice-Président Habitat et logement (ADMR)

Bernard RICHARD

Vice-Président Transport et mobilité (Familles de France)

Armand FALCIONI

Secrétaire Général (Jumeaux et Plus)

André DANCERT

Secrétaire Général Adjoint (Confédération Syndicale des Familles)

Georges BERNE

Trésorier (Familles de France)

Jean-François FREYSSINET

Trésorier adjoint (Confédération Syndicale des Familles)

Denis SCALLIET

Responsable de la commission Action Familiale (Familles de France)

Les administrateurs

Béatrice BEGUIN-BOUCHUT

Association Familles Rurales

Dominique BENEVENT

Associations Familiales Laïques

Philippe CESANA

Association Familiale Protestante Action Solidaire

Fabrice CHABERT

Association Familles Rurales

Yvonne CHAPAT

Associations Familiales Laïques

Marc CREPET

ADAPEI

Marie-France DUMAS

Veuves et veufs de la Loire

Arlette GRASMUCK

Veuves et veufs de la Loire

Marie-Hélène LAURENCEAU

Associations Familiales Laïques

Isabelle MARCUZZI

Maison Familiale Rurale

Antoine ROBERT

ADAPEI

Jeanine SARKISSIAN

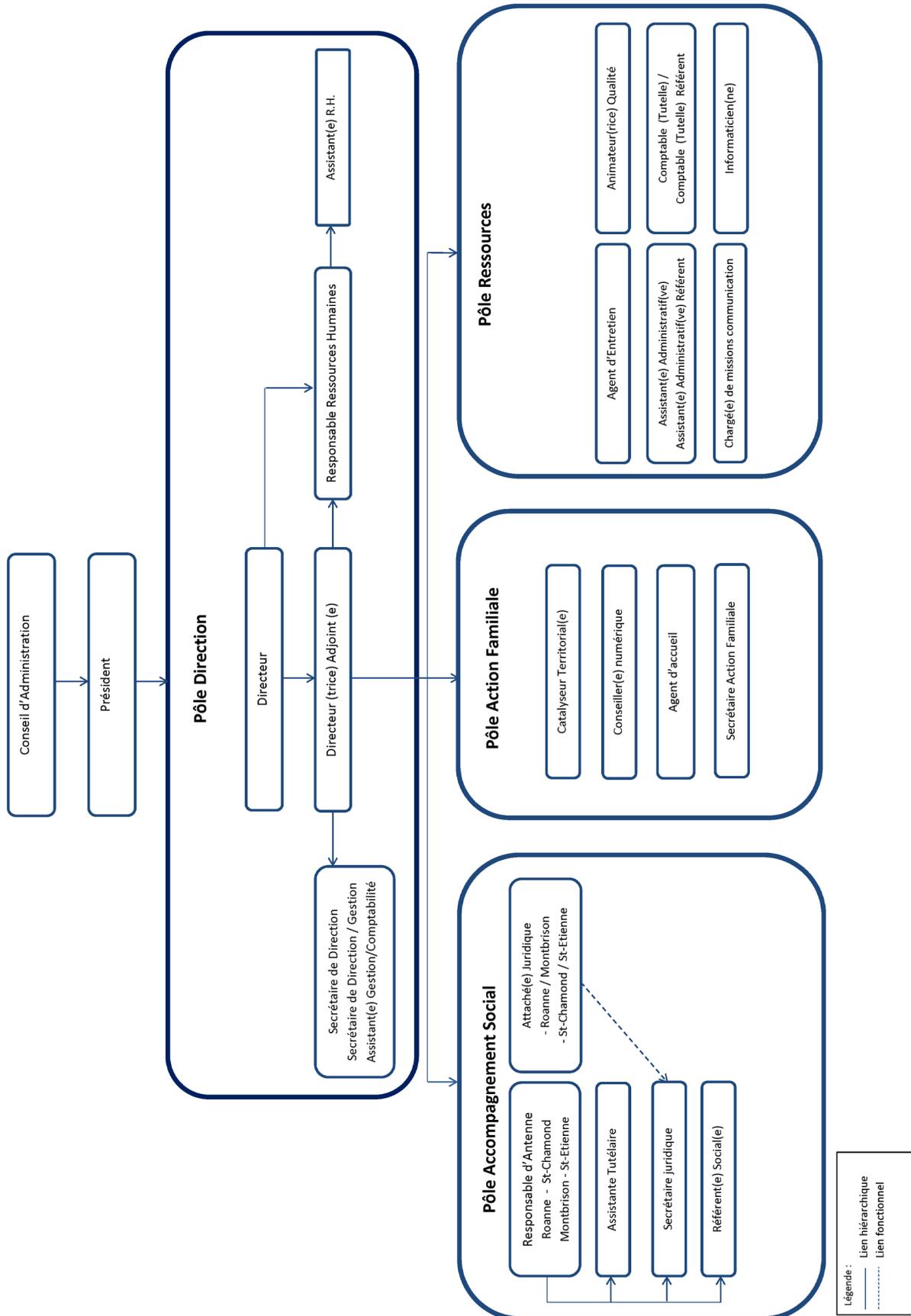
Associations Familiales Laïques

Hervé TANGUY

Association Familiale Catholique

L'UDAF DE LA LOIRE

Organigramme interne



L'UDAF DE LA LOIRE

> Chiffres clés de l'Udaf

Le pôle «Action Familiale» au 31/12/2021	2020	2021
Nombre d'associations ligériennes adhérentes	91	90
Nombre de familles ligériennes adhérentes	9 299	9 911
Nombre de représentations assurées dans la Loire	262	262
Nombre des représentants familiaux de l'Udaf	232	232

Mouvements	Année de Vote 2020		Année de Vote 2021		
	Associations	Adhérents	Associations	Adhérents	Suffrages
Mouvements Familiaux à Recrutement Général					
A.F.P	4	260	4	259	693
A.F.C	2	161	2	165	474
C.S.F.	4	256	4	247	424
F.R.	48	4139	48	3981	10389
F.F	6	659	4	493	2238
A.F.L.	3	306	3	337	925
Mouvements Familiaux à Recrutement Spécifique					
M.F.R.E.O	8	1752	8	1497	4921
A.D.M.R.	10	727	10	919	1028
ADAPEI Loire	1	681	1	868	1832
E.F.A.	1	76	1	73	197
Jumeaux et plus	1	14	1	21	99
FAVEC	1	30	1	37	34
Jonathan Pierres Vivantes	1	38	1	40	77
A.P.F	1	35	1	217	63
UNAFAM	/	/	1	219	748
TOTAL	91	10 089	90	9373	24 142

Le pôle « accompagnement social »

Le pôle « accompagnement social » au 31/12/2021	2020	2021
Nombre d'usagers pris en compte	2 497	2 616
Nombre de mesures judiciaires de protection des majeurs (MJPM)	2 094	2 162
• dont sauvegardes	32	34
• dont curatelles	1393	1 410
• dont tutelles	669	718
Nombre de mesures d'Aide à la Gestion du Budget Familial (AGBF)	177	156
Nombre de mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP)	48	43
Nombre de mesures d'Accompagnement Judiciaire (MAJ)	27	15
Nombre d'accompagnements sociaux des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA)	75	78
Nombre de mesures juridiques	76	100
Nombre de mesures d'accompagnement social lié au logement	/	62

Les ressources humaines

Les ressources humaines au 31/12/2021	2020	2021
Nombre d'administrateurs bénévoles	23	24
Nombre de salariés Équivalent Temps Plein (ETP)	99	102
Nombre de salariés physiques	121	126
• dont nombre de référents sociaux	56	58
• dont nombre d'administratifs	56	59
• dont nombres de cadres	9	9

ACTIVITÉS DU PÔLE

ACTION FAMILIALE

ACTIVITÉS DU PÔLE

ACTION FAMILIALE

> LES MISSIONS CONDUITES PAR LES REPRESENTANTS FAMILIAUX

La loi de 1975, complétant l'ordonnance de mars 1945, a réaffirmé le rôle politique de l'UNAF et des UDAF en leur confiant la représentation officielle de l'ensemble des familles. Pour que les familles prennent pleinement part à la vie démocratique, leur point de vue doit pouvoir être écouté et pris en compte dans toutes les instances où se décide leur avenir.

C'est la mission des représentants familiaux nommés par les UDAF, de faire respecter ce droit. Ils défendent les intérêts des familles dans de nombreux organismes.

Les représentants familiaux sont des bénévoles, désignés par l'UDAF, pour siéger dans divers conseils, assemblées et autres organismes institués par l'Etat, la Région, le Département, les Communes. Les représentants familiaux ne s'expriment pas au nom d'une école de pensée ou d'une catégorie partisane mais doivent attester des réalités quotidiennes des Familles dans toutes leurs diversités.



ÉDUCATION



COMMISSION D'AGREMENT POUR L'ADOPTION

Stéphanie BEAULATON

En 2021 la commission d'agrément s'est réunie sept fois (dont une fois pour refaire le point sur le fonctionnement de la commission avec l'arrivée d'une nouvelle responsable du service : Dominique TISSOT. Nous avons traité 25 dossiers (agréments, renouvellement d'agrément ou modification de notice d'agrément).

- 13 demandes ont reçu un avis favorable
- 6 demandes ont eu un avis défavorable
- 6 demandes ont été ajournées en attendant des précisions.

La commission d'agrément prend le temps d'étudier les demandes et émet un avis en considérant toujours l'intérêt premier des enfants.

Depuis septembre la commission a modifié son fonctionnement, les dossiers sont consultés par ses membres 15 jours avant et traités en présentiel lors de la commission (mais ne sont pas relus intégralement comme précédemment).

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'EDUCATION NATIONALE (CDEN)

La vice-présidence est actuellement vacante du fait de la mutation professionnelle de M. LECAULE. Nous étudions les possibilités de remplacement.

FOND D'AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTES (FAJD)

Marie-Claude CHASSIN

Le FAJD est un dispositif s'adressant aux jeunes de 18 à 25 ans révolus rencontrant de grandes difficultés d'insertion sociale et professionnelle.

Cette année j'ai participé à neuf commissions en alternance avec un autre administrateur de la Caf de la

ACTIVITÉS DU PÔLE

ACTION FAMILIALE

Loire. La commission constate que pour certaines demandes tous les dispositifs n'ont pas été activés ou à contrario certaines demandes font double emploi.

Les demandes financières les plus sollicitées sont l'aide vitale alimentaire et l'aide au transport. D'autres aides sont accordées pour de la vêtue et de l'outillage.

Les mesures d'accompagnement sont exercées par la Sauvegarde 42 sur des périodes de 4 à 6 mois. Les bilans sont transmis régulièrement à la commission ce qui permet de suivre l'évolution des jeunes. Cette année nous constatons de nouveau que l'enveloppe n'a pas été utilisée entièrement.

CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ACCES AU DROIT (CDAD)

Bertrand VIALATTE

En raison des conditions sanitaires liées à la Covid, uniquement deux rencontres statutaires ont eu lieu durant l'année 2021 à savoir, un Conseil d'Administration le 13 mars 2021 en visio et un conseil d'administration du 2 décembre 2021 en présentiel avec un report de l'AGO courant 2022. Présentation des comptes prévisionnels, de l'organisation interne et sur les futurs partenariats à venir.

L'UDAF a proposé de pouvoir conventionner avec le CDAD dans le cadre de la MDF itinérante sur le dispositif de l'accès aux droits. Cette proposition a été reçue d'une manière très favorable et doit s'inscrire dans les prochains EFS itinérants.

CONSEIL DE FAMILLE

Arlette CHABANNE

Les conseils ont lieu le jeudi une fois par mois. Nous allons avec la suppléante chacune à notre tour à la commission, ainsi nous sommes toujours informées des décisions et nous recevons toutes les deux le compte-rendu.

Il y a de plus en plus d'enfants qui deviennent pupilles. Nous recevons une fois par an l'enfant, la famille d'accueil et l'éducatrice responsable de l'enfant et cela, jusqu'à la majorité de l'enfant.



POINT VERT

Arlette CHABANNE

Il y a toujours autant d'enfants et de familles à prendre en charge. A la suite de la publication du Référentiel National, les espaces de rencontres préconisent notamment la gratuité pour les familles.

CCAS ST GALMIER

Arlette CHABANNE

Les réunions ont lieu une fois par mois pour l'aide aux familles et personnes en difficultés.

Nous avons mis en place pour les seniors de la gymnastique douce pour la coordination des mouvements et l'équilibre les samedis matins.

Des activités tout au long de l'année pour les personnes seules ou isolées.

Pour la semaine Bleue, nous avons mis en place des activités à la maison de retraite de Saint-Galmier.

PETITE ENFANCE

Arlette CHABANNE

Cette année nous n'avons participé qu'à la rencontre pour les répartitions des enfants dans les crèches de Saint-Etienne pour la rentrée de septembre.

CCAS BONSON

Danilo BUFFONI

Son C.A., où je représente l'UDAF, se réunit tous les deux mois environ. Nous décidons des aides financières à accorder à des familles en difficulté (deux environ par séance avec une dette d'environ 300 €, à la cantine, à EDF...).

Nous attribuons des subventions (1 650 €) à diverses associations à but social (« épicerie solidaire » qui accompagne quatre familles notamment, ADAPEI, AIMCP, UNAFAM, Vie Libre, APF, France Alzheimer, Secours Populaire, Restos du Coeur...).

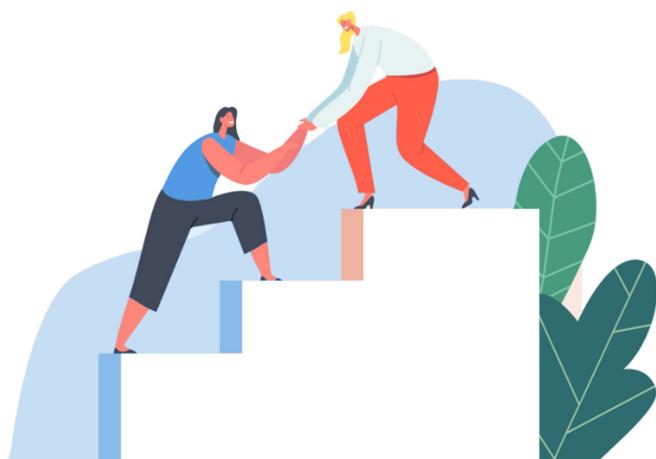
Le CCAS organise diverses activités pour les personnes âgées notamment : voyages et sorties (2 à 3 par an, Ile d'Oléron, Ardèche), repas (avec animation musicale, 165 participants le 1/12/2021) ou distribution de colis de Noël (565 personnes concernées). Elle prend en charge des animations à la Maison des aînés au sein du village Seniors, géré par Cité Nouvelle (HLM).

Pour les familles, le CCAS organise une fois par an des Bourses aux vêtements, aux jouets ainsi qu'une distribution de jouets à des enfants défavorisés.

Des bénévoles du CCAS participent à la collecte annuelle de nourriture au profit de la Banque Alimentaire : 1 804 kg au titre de 2021 (1871 kg pour l'exercice 2020 - 150 tonnes pour la Loire équivalent à 300 000 repas).

Avec la crise liée à la Covid, le CCAS a distribué des Bons Cadeaux (naissance, anniversaire de mariage, bénévolat) à utiliser auprès des commerces locaux.

Ces réunions permettent à des personnes d'âge et d'horizons différents, en présence d'élus – dont le maire - et du personnel municipal, de maintenir, d'améliorer ou de proposer des aides financières ou des activités aux habitants de la commune, en ayant le souci des plus fragiles (cf. appels téléphoniques aux personnes isolées en période de pandémie ou/et de canicule...).



ACTIVITÉS DU PÔLE ACTION FAMILIALE

CAF DE LA LOIRE

Béatrice BEGUIN-BOUCHUT

Compte-rendu du travail en atelier lors du séminaire des administrateurs CAF du 25 février : le logement des jeunes. Le groupe s'est interrogé sur l'avenir des FJT (foyer des jeunes travailleurs), ce qui a permis de refaire le point sur les FJT dans le département. Concernant leur développement, la CAF accompagne les projets émergents.

Le groupe s'est interrogé sur le CLLAJ (comité local de logements autonomes pour les jeunes) qui concernent les jeunes de 18 à 30 ans. Il existe deux CLLAJ sur Saint-Etienne : un ouvert en 2018 par l'ASL et un porté par le FJT Clairvivre.

Il est important qu'il y ait une meilleure couverture sur la Loire de ces CLLAJ et un développement sur le Roannais.

Le groupe a échangé sur les partenariats possibles pour une meilleure couverture : Foyer Pierre BEREGOVOY et la Maison De la Famille à Roanne ainsi que le bus itinérant de l'UDAF.

Nous soulignons l'importance de solliciter les fonds nationaux pour encourager les prises d'initiatives dans le cadre des projets innovants pour les jeunes.

J'ai voulu faire un focus sur le séminaire des administrateurs qui, une fois par an, nous permet de nous réunir titulaires et suppléants afin de réfléchir ensemble sur des problématiques actuelles.

Cette année 2021 s'est déroulée avec la participation à différentes réunions : conseil d'administration et commissions territoriales (Saint-Etienne, Forez-Montbrisonnais et Gier Ondaine Pilat) ainsi que la commission sociale départementale.

MSA ARDECHE DROME LOIRE

Marcel LEROUX

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) est la sécurité sociale des exploitants agricoles ainsi que des salariés de toutes les organisations connexes à l'agriculture. C'est une organisation mutualiste à guichet unique. Plus précisément, elle est chargée de collecter, de gérer et de verser les prestations sociales de ses adhérents (retraite – prestations familiales – assurance maladie – encaissement des cotisations auprès des employeurs).

Elle est gérée par un Conseil d'Administration. Les 27 membres, issus des trois collèges représentant les ressortissants du régime agricole à savoir : les exploitants, les salariés et les employeurs de main d'oeuvre, auxquels s'ajoutent trois représentants des familles (un par département) désignés par l'UDAF.



Dans le cadre de son budget des Prestations Extra Légales (PEL), elle accompagne :

- les familles : (enfance - famille – jeunesse) par le versement des prestations :

- Aide pour l'arrivée d'un enfant
- Aide à domicile des familles
- Aides aux vacances et loisirs
- Aide au remplacement « vacances » des exploitants agricoles
- BAFA
- Aide aux études supérieures
- Prêt d'équipement ménager, mobilier et matériel informatique
- Prêt Jeune

- les retraités :

- Aide à domicile
- Bien vivre à domicile
- Offre de services aux retraités
- Aide au répit à domicile
- Adaptation du logement
- Acquisition et installation petit équipement de prévention



- les publics fragiles :

- Aides financières
- Aide complémentaire Habitat Indigne Précarité énergétique
- Aide au remplacement maladie pour les exploitants agricoles
- Prêt social
- Participation à l'hébergement des malades hospitalisés et retour à domicile
- Prestation soutien psychologique



La Médiation Familiale : dans le cadre de sa politique d'action sanitaire et sociale, le réseau MSA promeut les actions de soutien à la parentalité et apporte à ce titre un financement aux dispositifs de médiation familiale et aux espaces de rencontre. Les représentants des familles interviennent fréquemment en commission ou en réunion de Conseil d'Administration pour faire reconnaître et valoir les droits des familles ressortissantes du régime agricole.

Une conférence de la famille : les représentants des familles ont sollicité officiellement l'organisation d'une « Conférence de la famille » annuelle pour retrouver régulièrement la gouvernance de la MSA ADL. Son objectif est de pouvoir partager à la fois observations, réflexions, interrogations et projets pour envisager la mise en place d'une charte partenariale sur les points suivants :

- L'inclusion numérique et l'accès au droit
- L'accompagnement spécifique des familles monoparentales
- Les schémas 12 – 25 ans et la protection de l'enfance
- Relayer la prévention santé (Prévention – Suicide - ...)
- Animation d'actions collectives et thématiques. Par exemple, la mise en place une semaine sur la ruralité (animer des actions communes UDAF/MSA)

La volonté de l'UDAF est de vouloir se positionner avec le concours de toutes les associations adhérentes comme un partenaire dans l'animation du monde rural. La Maison De la Famille itinérante, moyen dont s'est doté l'UDAF de la Loire, permettra cette interrelation.

CPAM

Salima BEKHTIAR-OUCHEN

La crise sanitaire a encore marqué l'année 2021. Des aides ont été octroyées aux associations notamment à destination des étudiants. Afin de renforcer l'action de la CPAM en terme d'appui aux projets de santé des associations étudiantes, des conventions de partenariat sont mises en place pour former les équipes des associations afin qu'elles soient le relais de la CPAM auprès des étudiants concernant l'accès aux droits et aux soins.

La mise en place du 100% santé a pour conséquence une baisse du nombre de demandes d'aides étudiées en commission d'action sociale. Au vu de cet impact, des possibilités de diversification des aides devront être envisagées pour la prochaine mandature 2022-2025.





**LE TOIT FOREZIEN (2 800 LOGEMENTS LOCATIFS, 60 SALARIÉS ENVIRON),
COOPÉRATIVE H.L.M.**

Danilo BUFFONI

En tant que représentant (des familles) de l'UDAF, j'ai participé, en 2021, à divers Conseils d'Administration du TOIT FOREZIEN (organisme HLM). Le 7 décembre, nous avons examiné plusieurs opérations de rénovation-amélioration d'immeubles : ravalement de façades, isolation par l'extérieur (nous avons aussi visité le chantier en cours à Montreynaud – ensemble Gounod Lalo), réalisation d'ascenseurs, création de balcons... La société investit également dans l'acquisition-réhabilitation d'immeubles dans Saint-Etienne et dans la construction neuve (en locatif et en accession-sociale) dans différentes communes. Le TOIT FOREZIEN s'efforce de répondre aux différents besoins de logement des familles et des personnes. Elle limite ses augmentations de loyers à l'évolution de l'indice officiel (0.42% pour 2022) malgré une contribution RLS (diminution de loyer/APL) ceci a une incidence de 9% sur les loyers conventionnés.

Lors d'un séminaire administrateurs-salariés, le 3/12/2021, la direction a présenté le plan prévisionnel VISIAL pour la période 2021-2029 avec la programmation des constructions neuves (74 en 2021), des réhabilitations, des ventes de logement HLM (env. 12/an), des ventes en accession sociale, des démolitions (Hauts de Terrenoire/Maugara).

Pour être en conformité avec la loi ELAN, qui fait obligation aux petits organismes HLM de se réunir, le Toit Forézien s'est rattaché à un groupe national « HABITAT REUNI » de 140 000 logements (une trentaine de sociétés diverses) tout en gardant son autonomie de décision.

HABITAT ET METROPOLE

Ensemble récent résultant de la fusion des Offices HLM de Saint-Etienne Métropole, Saint Chamond, Firminy et Ondaine-Habitat, soit presque 20 000 logements locatifs sociaux, à compter du 1/01/2021.

Je participe régulièrement aux conseils d'administration (au moins une fois par trimestre). D'importants

ACTIVITÉS DU PÔLE

ACTION FAMILIALE

travaux de modernisation, de restructuration et de développement, qui représentent près de 427 M€ sur la période 2018-2025, ont été planifiés. Ils seront financés par des subventions et prêts de différentes sources mais aussi par des augmentations annuelles des loyers fixées contractuellement à 1.5% (au nom de l'UDAF, je me suis abstenu sur ce point). Le taux de satisfaction des locataires s'élève à 82%. Lors du C.A. du 14/12, le budget 2022 (comprenant d'importants travaux de réhabilitation avec économies d'énergie) a été approuvé à l'unanimité moins deux abstentions.

Par ailleurs, je suis membre également des commissions d'attribution qui se réunissent une fois par semaine pour les trois bassins Saint-Etienne, Gier et Ondaine : nous avons le souci de loger des familles modestes voire démunies, des jeunes qui décohabitent ou pour se rapprocher de l'emploi, tout en tenant compte des publics prioritaires (personnes en difficulté, handicapés, femmes subissant des violences conjugales, voire réfugiés ...).

| SOLHIA (IL Y A EU FUSION DES ASSOCIATIONS SOLHIA 42 ET 63)

Cette association apporte des conseils et de l'aide aux familles et personnes qui souhaitent réaliser travaux de réhabilitation, d'adaptation de leur logement (préparation des demandes de subvention complexes). Pour mieux diffuser l'information, SOLHIA s'est dotée d'un véhicule aménagé (qui sillonne Loire et Allier) pour illustrer les aménagements possibles en cas de handicap ou de perte d'autonomie.

Elle gère des logements privés en vue d'une location sociale accompagnée. Elle accompagne des copropriétaires en difficultés. Courant 2022, SOLHIA Loire, en lien avec l'association DALIAA, va livrer sept logements inclusifs pour personnes autistes (quartier de Bellevue). Elle s'intéresse actuellement (niveau régional) au logement des « majeurs protégés ». Affaire à suivre.

| ASL

Une fois par trimestre, je participe au Conseil d'Administration de cette structure qui a pour but de loger des personnes en difficulté (elle gère une pension de famille à Saint-Etienne, en construit une à Montbrison). Elle

gère des logements (pour le compte de particuliers) pour les louer à des personnes/familles aux revenus modestes.

| ADIL 42 (QUI A FUSIONNÉ AVEC ADIL 43)

Je participe régulièrement au C.A. au titre de l'UDAF, environ une fois par trimestre.

En 2020, l'Adil a enregistré 13 691 consultations au titre du logement (locatif ou accession) dont 1 935 consultations en vis-à-vis, en augmentation de +12% par rapport à 2019 provenant des diverses communes de Loire et Haute Loire. Au 30/11/2021, ADIL a reçu 16 286 demandes de consultation.

Les questions les plus fréquentes, en matière de location, concernent les obligations du bailleur et du locataire.



902 consultations ont trait à la copropriété (parfois en difficulté financière). Les demandes portent principalement sur le syndic, l'organisation de l'AG et les travaux.

En 2020, l'Adil, avec l'appui de l'ensemble de ses partenaires, a réalisé un guide de la copropriété sous forme physique et numérique. Son objectif est de permettre à tout copropriétaire de comprendre le fonctionnement de son immeuble et de s'impliquer dans la prise des décisions relatives à sa bonne gestion.



Le rôle de l'Adil et de ses professionnels est d'apporter notamment des conseils juridiques. Hors pandémie, cette association organise des colloques largement ouverts au public sur des sujets d'actualité (dissociation foncier-construction, logement pour telle ou telle catégorie de personnes, bailleurs et impayés de loyers...). Un poste vient d'être créé pour prévenir les expulsions (dans la Loire). Possibilité de collaboration.

| DALO

Cette commission dite du Droit Au Logement se réunit tous les mois. J'y représente l'UDAF en tant que membre suppléant. Nous prenons connaissance (en audioconférence à cause de la pandémie) d'une douzaine de demandes de logement restées insatisfaites depuis plus de 15 mois ou urgentes (handicap, expulsion, violences...). Pour chaque demande, jugée recevable, nous prenons une décision : relogement (avec orientation vers tel ou tel bailleur social ou vers un organisme de logement d'urgence/foyer), suspension ... Un bilan annuel est prévu.

| OPHEOR Fabrice CHABERT

Une réunion pour l'approbation des comptes 2020 et la répartition des plus-values nettes sur cessions immobilières approuve le rapport du cabinet Deloitte, commissaire aux comptes, pour l'exercice 2020. Nous avons approuvé l'ensemble de la comptabilité d'administration relative au budget principal pour l'exercice 2020, approuvé l'ensemble de la comptabilité d'administration relative au budget annexe ZAC Pontet à Riorges, approuvé la gestion de logements pour le compte de la commune de Riorges et de Villerest.

En raison de la crise sanitaire, nous avons débattu pour la remise partielle de loyers commerciaux et validation de baux commerciaux. OPHEOR en lien avec la ville de Roanne et sa collectivité de rattachement souhaite apporter un soutien aux commerces locataires. Plusieurs sollicitations ont été émises soit une remises partielles ou totales.

En 2021, l'Office s'engage dans le management de l'énergie avec l'objectif de satisfaire à la certification ISO 50 001. Avec cette certification, OPHEOR aura une vision énergétique globale de l'ensemble du patrimoine ce qui permettra de réaliser des travaux ambitieux d'économies d'énergie (isolation, changement d'éclairage...).

Création d'un bonus fidélité. Pour mémoire, le « bonus fidélité » est un accord collectif conclu avec les associations CNL et AFOC en 2016. Il est destiné à récompenser les locataires pour leur fidélité en leur permettant, dès leur 6ème année de présence dans le logement, de demander le remplacement de sols, tapisseries, peintures, éviers, meubles sous – éviers... avec une participation financière conséquente d'OPHEOR (de 40 à 75% de la dépense prise en charge en fonction de l'ancienneté dans les lieux)
Les locataires qui le souhaitent pourront désormais demander la réfection de plusieurs pièces/an.

ACTIVITÉS DU PÔLE

ACTION FAMILIALE

APPROBATION DES ADMISSIONS EN NON-VALEUR (ANV)

596 dossiers qui ont été transférés par la Trésorerie Roanne Municipale à OPHEOR en Janvier 2019. 142 dossiers ont fait l'objet d'une admission en non-valeur en 2019, 176 dossiers ont fait l'objet d'une admission en non-valeur en 2020, - 89 dossiers sont soldés (recouvrement assuré par le service), 189 dossiers sont en cours de traitement, dont 80 ont fait l'objet d'une proposition d'admission en non-valeur en séance.

Les 80 demandes représentant 103 375,41€.

Une majoration de loyers est à appliquer au 1er janvier 2022 à hauteur de 0,42% dans le respect de l'évolution de l'IRL.

L'examen du projet de budget pour l'exercice 2022. A partir de janvier 2022, les fonctionnaires devront travailler au minimum 1 607 heures.

CCSPL DU SIEL 42

Marc DAMON

Je représente l'UDAF à la CCSPL du « SIEL » (syndicat intercommunal). Il gère pour le compte des communes le gaz, l'électricité, la fibre les parkings avec prises électriques...
nformations sur : <https://www.te42.fr>

COMMISSION SPECIALISEE DE COORDINATION DES ACTION DE PREVENTION DES EXPULSIONS LOCATIVES (CCAPEX)

SECTEUR MONTBRION

Danilo BUFFONI

Il s'agit de la Commission de prévention des expulsions. Je représente l'UDAF dans celle de Montbrison (Loire-Foréz). Il y a eu peu de réunions en 2021 compte tenu de la suspension des expulsions (à la suite de la pandémie Covid-19). Habituellement, la commission examine une quinzaine de dossiers par séance : il



s'agit de personnes qui ont reçu un commandement de payer par huissier. Les membres de la Commission font toutes suggestions utiles (décision de suivi par un travailleur social du département ou de la CAF).

COMMISSION SPECIALISEE DE COORDINATION DES ACTION DE PREVENTION DES EXPULSIONS LOCATIVES (CCAPEX)

SECTEUR ROANNE

Fabrice CHABERT

La commission est composée :

- du sous-préfet ou son représentant
- de la DDCS (direction départementale de la cohésion sociale)

au titre des organismes payeurs

- CAF
- MSA

au titre des collectivités

- Département
- Association départementale des maires

au titre des bailleurs

- 3 représentants

au titre des associations

- 2 représentants dont l'UDAF
- SIAO
- union départementale des CCAS
- Chambre départementale des huissiers
- Banque de France
- ADIL
- Action logement



Rôle de la commission : dans le cadre de l'amélioration de la prévention des expulsions, la commission se réunit une fois par mois à la sous-préfecture de Roanne. Cette année aucune réunion n'a eu lieu en présentiel, c'est par mail que nous avons communiqué.

Nous avons eu 18 dossiers à traiter en moyenne pas mois Le conseil départemental et la CAF étaient les seuls admis en salle :



- 70% des dossiers ont été traités par le conseil départemental
- 27% par la CAF
- 3% autre (MSA etc)

Il n'y a pas eu de dossier UDAF cette année.

ACTIVITÉS DU PÔLE

ACTION FAMILIALE

SYNDICAT D'ETUDES ET D'ELIMINATION DES DECHETS DU ROANNAIS

Fabrice CHABERT

Cette année nous avons eu une réunion d'information. Pendant la pandémie, le ramassage a été très difficile pour les ouvriers. Nous avons eu pendant 3 mois les déchetteries fermées.



Une étude a été réalisée sur l'année 2020.

Le poids moyen d'une poubelle est de 198 kg et dans cette poubelle nous trouvons :

- 60 kg de biodéchet
- 43 kg d'emballage
- 15 kg de papier
- 8 kg de verre
- 8 kg d'autres déchets
- 64 kg d'ordures ménagères non-recyclables

Les bio-déchets doivent partir au compost. L'emballage, le verre et le papier doivent être triés. Les autres déchets doivent partir en déchetterie. Seules les ordures ménagères doivent

être enfouies ce n'est pas le cas en ce moment.



SANTÉ

CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE

Marc DAMON

J'ai été représentant remplaçant à la CRSA (conférence régional santé autonomie) au titre de l'URAF. J'ai participé à la commission prévention. Ainsi je pense qu'en France, la prévention sanitaire n'est pas une préoccupation essentielle du ministère de la santé. En particulier sur l'utilisation des pesticides qui contiennent des perturbateurs endocriniens. Ce sont des bombes à retardement et on constate l'augmentation des cancers chez les jeunes.

FRANCE ASSOS SANTE ARA

Marc DAMON

J'ai été élu comme délégué territorial (42-69) au comité régional AURA de France ASSOS Santé. Cette association regroupe les associations agréées en santé qui délèguent les représentants des usagers (RU) dans les établissements de santé. Cependant, à la suite d'un changement de statuts à l'URAAS (FAS), ce type d'élus n'existera plus. Ainsi l'activité que j'ai pu déployée (à ce titre) a été faible et d'autant plus à cause du Covid. J'ai assisté aux comités régionaux soit en vidéo (deux) soit en présentiel (quatre).
Information : <https://www.france-assos-sante.org>

COMITÉ LOCAL DE SANTÉ LOIRE FOREZ ET COMITÉ LOCAL DE SANTÉ SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE

Marc DAMON

Participation de l'Udaf de la Loire au comité local de santé et de santé mentale à Loire-Forez ainsi qu'au CLS de Saint-Etienne Métropole.



CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DU FOREZ

Marcel LEROUX

Durant l'année 2021, le Conseil de surveillance du CHF s'est réuni quatre fois, alternativement sur le site de Montbrison et de Feurs, les 31 mars, 23 juin, 7 octobre et le 15 décembre. Lors des réunions plénières, il est fait un tour d'horizon très complet de la situation sanitaire du Forez (Covid 19) ainsi que de la nécessité d'élaborer un Projet Médical. Ce dernier à la particularité de pouvoir donner la parole à toute la communauté médicale et de mobiliser tous les partenaires y compris les élus. Il sera ensuite présenter au CHU ainsi qu'à l'ARS.

Concernant le Projet Médical du CHF, il comprend un enjeu : quelle offre de soin publique est souhaitée sur les sites de Feurs et de Montbrison ? Différents groupes de travail se sont mis en place afin de pouvoir conduire une réflexion sur huit thématiques : usagers – médecine – SSR – chirurgie – services supports (imagerie, pharmacie, labo, DIM, maternité et pédiatrie, psychiatrie)

Par ailleurs, si le CHF n'est pas trop endetté, une reprise partielle de la dette ne sera pas suffisante pour rétablir une situation financière saine (capacité d'autofinancement négative depuis plusieurs années). Enfin, rappelons qu'un nouvel EHPAD est en projet sur le site actuel de Montbrison. Il offrira de nombreux avantages tant sur le plan géographique, architectural qu'organisationnel.

COMMISSION ACCESSIBILITE HANDICAP SAINT-ETIENNE METROPOLE

Georges BERNE

La Commission intercommunale pour l'accessibilité de Saint-Étienne Métropole est dénommée Commission Métropolitaine pour l'Accessibilité (CMA).

La commission permet un dialogue régulier avec les acteurs locaux et les associations.

Elle constitue un élément fondamental pour la bonne mise en œuvre des orientations de Saint-Étienne Métropole en matière d'accessibilité.

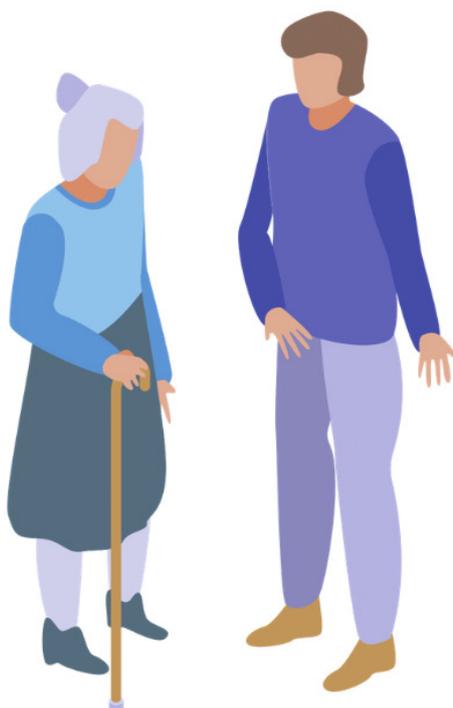
La volonté de Saint-Étienne Métropole est de rendre accessible à tous, quelle que soit la situation de handicap, les services, la voirie et les équipements métropolitains, à travers une démarche concertée s'appuyant sur les usages et les besoins, et de favoriser la continuité de la chaîne de déplacement et l'équité de service à l'échelle de chaque commune du territoire de la métropole. En complément de cette commission ont été créés des groupes de travail avec la participation de ses membres.

ACTIVITÉS DU PÔLE

ACTION FAMILIALE

ODPE DE LA LOIRE Bertrand VIALATTE

En raison des conditions sanitaires liées à la Covid, uniquement une rencontre a eu lieu durant l'année 2021, à savoir le 23 novembre 2021, dont le sujet était de faire un état des lieux du dernier schéma de la Protection de l'Enfance et d'informer les participants sur la mise en œuvre du prochain Schéma départemental avec l'organisation d'une journée sur l'année 2022.



CDCA DE LA LOIRE (REPRÉSENTANT NEXEM) Bertrand VIALATTE

Notre participation porte sur deux groupes de travail à savoir : le suivi du Schéma Départemental des Personnes Agées qui s'est réuni le 25 mars 2021 en visio et dont le thème était de rappeler et de connaître la position des membres sur les fiches actions arrêtées. Et sur le suivi du dispositif auprès des Aidants Familiaux qui s'est réuni en présentiel le 30 septembre 2021 afin de définir la feuille de route des participants et comment mieux coordonner et informer sur les actions réalisées par les acteurs du département.

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET PROSPECTIVE DE LA SEM Bertrand VIALATTE

Le nouveau conseil de développement de la SEM a été installé le 1er juillet 2021 dont M. Eric BLACHON a été élu Président ce jour-là ainsi que les instances (Bureau et Groupe de Travail) qui ont été entérinées par l'assemblée générale d'installation.

L'UDAF de la Loire siège au sein du groupe de travail N°3 « Lien Social » et la première réunion a eu lieu le 20 octobre 2021 en présentiel. Lors de l'installation de ce groupe il a été arrêté les thèmes à aborder ainsi que un tour de table de l'ensemble des participants sur ce qu'ils constatent actuellement et sur les perspectives à venir.

TERRES ETHIQUES : COMITÉ ETHIQUE DE TERRITOIRE Bertrand VIALATTE

En raison des conditions sanitaires liées à la Covid en ce début d'année 2021, deux rencontres ont eu lieu via l'audiotel à savoir: le 4 février et le 15 avril 2021 dont les thèmes étaient surtout travaillés sur les questions de l'éthique des soignants confrontés à l'évolution de la Covid et deux rencontres ont eu lieu en présentiel le 10 juin et 2 novembre 2021 dont les thèmes étaient centrés sur la sexualité en EHPAD ou lieux collectifs, et sur la question du soin auprès des personnes atteintes de pathologies mentales plus basées sur des addictions sexuelles associées à leur incarcération. La question est de savoir si l'équipe soignante a une obligation de résultat afin de pouvoir reconsidérer la libération de ces détenus (dualité entre soin et justice).

C.P.P. SUD EST 1 (COMITÉ DE PROTECTION DES PERSONNES) AU C.H.U. 42 Georges BERNE

Le CPP Sud Est1 est sous l'autorité directe de l'A.R.S. (Agence Régionale de Santé)



Le comité a pour mission de donner un avis motivé préalablement à toute recherche impliquant la personne humaine. Cet avis, s'il n'est pas favorable, interdit la mise en œuvre de la recherche.

Conformément à l'article L.1123-7 du code de la santé publique, le comité s'assure, au regard du dossier dont il a connaissance :

- que la protection des participants à la recherche impliquant la personne humaine est assurée (justification de la recherche sur des personnes incapables de donner leur consentement éclairé, information préalable, recueil du consentement, période d'exclusion, délai de réflexion...)

- que la recherche est pertinente et que l'évaluation du rapport entre les bénéfices et les risques attendus est favorable.

- que la rédaction d'un protocole, émis par un promoteur, est piloté par un coordinateur et réalisé dans des milieux hospitaliers définis et confié à des médecins inscrits à l'ordre des médecins.

Il vérifie, pour chaque projet ou amendement qui lui est soumis, l'adéquation, l'exhaustivité et l'intelligibilité des informations écrites que le promoteur doit fournir ainsi que la procédure suivie pour obtenir le consentement éclairé des participants.

Il est également chargé de vérifier les montants et les modalités d'indemnisation des participants ainsi que les modalités de leur recrutement. Une fois son avis favorable obtenu, il est également nécessaire d'avoir l'autorisation de l'ANSM pour débiter le projet.

CONSEIL DE SURVEILLANCE HOPITAL SAINT-GALMIER

Georges BERNE

Le conseil de surveillance est composé d'élus, de représentants des personnels médicaux et non médicaux et de personnes qualifiées. Il se prononce sur la stratégie de l'établissement et exerce un contrôle permanent sur sa gestion. Il délibère sur le projet d'établissement et sur le compte financier. Il émet un avis sur la politique d'amélioration continue de la qualité, de la sécurité des soins et de la gestion des risques ainsi que les conditions d'accueil et de prise en charge des usagers.

CONSEIL VIE SOCIALE - CENTRE HOSPITALIER MAURICE ANDRÉ DE SAINT-GALMIER

Georges BERNE

Le CVS est composé :

- de représentants des résidents et des familles,
- de représentants du comité de surveillance
- d'un représentant du personnel d'élus municipaux.

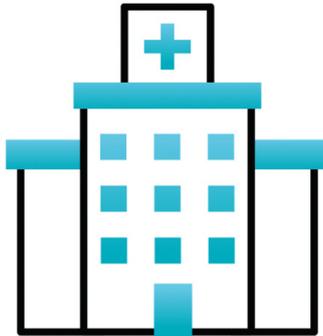
Il est obligatoirement consulté sur l'élaboration et la modification du règlement de fonctionnement et du projet d'établissement. Il valide les activités d'animations. Il donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement.

ACTIVITÉS DU PÔLE

ACTION FAMILIALE

REPRESENTANT USAGERS CENTRE HOSPITALIER SAINT-GALMIER

Georges BERNE



La commission RU est un groupe de travail, composé :

- de la direction
- de praticiens, de soignants
- d'une diététicienne
- de représentants des usagers

Son rôle est de suivre tout ce qui concerne la vie de tous les jours des résidents.

Les séances de travail de la RU, ont lieu au moins, une fois par trimestre, elles sont complétées par des séances spécifiques à thèmes. Nous traitons de l'étude des plaintes et réclamations, émises par les résidents ou leurs proches. Des décisions sont prises, soit rapidement par la direction, soit après discussion. Les problèmes les plus fréquents portent sur l'alimentation, sur ce tout qui concerne la lingerie, les relations avec les représentants des résidents les relations entre résidents, mais aussi sur les soins. En 2020 elle a participé à l'organisation des visites en situation de Covid.

J'ai participé à des enquêtes de satisfaction destinées aux résidents. J'ai contribué à la rédaction du rapport annuel des prestations de l'hôpital, ce document est transmis à l'Agence Française de Santé.

C.P.P. SUD EST 1 (COMITÉ DE PROTECTION DES PERSONNES) AU C.H.U. 42

Georges BERNE

Le CPP Sud Est1 est sous l'autorité directe de l'A.R.S. (Agence Régionale de Santé)

Le comité a pour mission de donner un avis motivé préalablement à toute recherche impliquant la personne humaine. Cet avis, s'il n'est pas favorable, interdit la mise en œuvre de la recherche.

Conformément à l'article L. 1123-7 du code de la santé publique, le comité s'assure, au regard du dossier dont il a connaissance :

- que la protection des participants à la recherche impliquant la personne humaine est assurée (justification de la recherche sur des personnes incapables de donner leur consentement éclairé, information préalable, recueil du consentement, période d'exclusion, délai de réflexion...)

- que la recherche est pertinente et que l'évaluation du rapport entre les bénéfices et les risques attendus est favorable.

- que la rédaction d'un protocole, émis par un promoteur, est piloté par un coordinateur et réalisé dans des milieux hospitaliers définis et confié à des médecins inscrits à l'ordre des médecins.

Il vérifie, pour chaque projet ou amendement qui lui est soumis, l'adéquation, l'exhaustivité et l'intelligibilité des informations écrites que le promoteur doit fournir ainsi que la procédure suivie pour obtenir le consentement éclairé des participants.

Il est également chargé de vérifier les montants et les modalités d'indemnisation des participants ainsi que les modalités de leur recrutement.

Une fois son avis favorable obtenu, il est également nécessaire d'avoir l'autorisation de l'ANSM pour débiter le projet.

RIMBAUD

Nicole DAMON

L'association développe ses activités dans le domaine de l'addiction et participe aussi à des projets comme celui des « invisibles ». Il s'agit de jeunes de 16 à 29 ans qui ne sont pas scolarisés, pas inscrits à Pôle Emploi, avec des conditions sociales très différentes, un état de santé qui se dégrade en particulier de santé mentale.

Le premier objectif des structures pouvant les accueillir est de leur trouver un toit, alors que l'originalité du projet des Invisibles EST « l'insertion par l'activité économique ».

Les équipes qui travaillent sur les premières réalisations, constatent des résultats très positifs et pourront poursuivre leurs efforts avec la deuxième partie du projet.

CENTRE SSR DES SEPT COLLINES

Nicole DAMON

Toutes les commissions statutaires ont pu avoir lieu en présentiel et il a été possible de reprendre les permanences mensuelles avec visites aux patients.

Plusieurs réunions ont eu lieu pour préparer la certification. Elle est réalisée tous les quatre ans par des professionnels (des pairs) mandatés par la HAS. Depuis 2020, la procédure de certification s'est transformée pour répondre encore davantage aux enjeux actuels de qualité et de sécurité des soins, elle est ancrée dans les pratiques des soignants et centrée sur les résultats de la prise en charge pour le patient.

En tant que représentants des usagers, nous avons été auditionnés le 8 décembre et nous avons pu exprimer toutes nos remarques et suggestions en tant que représentants des usagers.

OSPA

Nicole DAMON

Malgré une année encore un peu chaotique en raison de la pandémie, l'OSPA a pu maintenir ses activités, toujours très appréciées et indispensables pour certaines personnes âgées, les conférences ont pu reprendre.

Depuis quelques années, l'association développe l'habitat intergénérationnel, qui est une des réponses aux demandes de « rester dans son domicile ». Ce concept permet de rompre la solitude tout en s'inscrivant dans une démarche de solidarité. Elle met en lien des hébergeurs retraités qui accueillent un étudiant dans une chambre meublée tout au long de l'année. Les étudiants sont nombreux à Saint-Etienne et l'OSPA souhaite faire davantage connaître ce service.

LE CONSEIL TERRITORIAL DE SANTÉ

Nicole DAMON

Mis en place en juillet 2019, l'UDAF était représentée dans le collège Représentants des usagers et associations d'usagers du système de santé. A la suite de plusieurs problèmes, il n'a jamais bien fonctionné d'où l'appel à candidature en juin, afin de reformer un CTS opérationnel pour la fin de mandat.

Je me suis inscrite dans la commission Formation Spécifique Oeuvrant à l'Expression des Usagers (FSOEU) et j'ai été élue présidente de cette commission, donc membre du bureau du CTS. Au cours de ce trimestre, le travail a été régulier (un bureau mensuel et une réunion de chaque groupe) et très riche, en particulier sur les déserts médicaux.

Un nouvel appel à candidature sera fait en janvier, il faut espérer que le groupe de travail qui s'est mis en place ne soit pas déstabilisé par cette procédure.

ACTIVITÉS DU PÔLE ACTION FAMILIALE

> La Maison De la Famille

La Maison De la Famille se veut être un lieu où les familles sont écoutées dans la globalité de leurs besoins et orientées vers les dispositifs correspondant à leurs préoccupations afin de leur apporter le plus tôt possible les bons conseils et de leur proposer une orientation adaptée, que ce soit un service proposé au sein même de la Maison De la Famille ou un autre service externe à savoir une association, une collectivité ou un organisme sur le département.

C'est également un lieu ressource et de promotion des associations sur le territoire, c'est donner une visibilité sur la proximité des services existants aux familles.

Notre participation à différentes réunions de concertation et de réflexion sur le territoire, permet une articulation entre institutions, professionnels et associations ligériennes. Nous souhaitons que la MDF soit un centre ressource pour les parents ou futurs parents, un lieu de concertation entre partenaires et de co-construction de projets en faveur des familles.



Maison De la Famille de Roanne (locaux)



► L'accueil des familles

Une permanence physique et téléphonique est faite chaque jour au sein de la Maison De la Famille. Compte tenu de la crise sanitaire, les temps d'accueil sont les matins et les après-midis sur rendez vous depuis juillet 2021. Du mois de janvier à juillet nos locaux sont restés fermés mais nous maintenons une permanence téléphonique.

17 familles ce sont présentées à la Maison De la Famille cette année. Elles ont eu connaissance de la structure en passant devant les locaux (5), sur internet (4), à travers des articles de journaux (2), par un ami (3) ou orientées par un professionnel (3).

Les questionnements sont :

- Une aide financière (5)
- La recherche d'un mode de garde (4)

► Services proposés par les associations au sein de la Maison De la Famille

Sur cette année 2021 nous avons été dans l'obligation d'arrêter les cafés rencontre le mardi après-midi, mis en place en lien avec l'association « au petit bonheur partagé » : accueil de toutes personnes au-delà de 18 ans souffrant d'isolement.

La permanence de l'association « Médiation Parents Ecoles », deux mercredis par mois, a pu continuer sur rendez-vous uniquement. Pour rappel cette association propose de soutenir les parents et les adolescents dans leur scolarité (conseil, orientation scolaire, médiation avec l'établissement).

Une nouvelle permanence sur rendez-vous a pu voir le jour, celle de l'ARRAVEM (association région roannaise aide aux victimes et médiation) le lundi matin et samedi matin pour de la médiation familiale. Depuis septembre 2021, nos services ont pu orienter trois familles en plus des rendez-vous direct par l'ARRAVEM.

L'association S.O.S Famille Emmaüs reçoit sur rendez-vous les familles deux jeudis par mois. Pour des difficultés financières avec des possibilités de prêts ou d'une subvention. Cette association est en lien avec les travailleurs sociaux du département et également l'association porteuse pour les micros crédits.

► Les expositions

Du 1er au 17 juin 2021

Exposition photo « confinement : diversités de personnes, diversité des lieux de vie » : réalisée par les adhérents de l'association GEM du Levant. L'objectif était de faire connaître cette association (lieu de soutien pour l'entourage familial et pour les personnes souffrant de maladies psychiques) auprès des familles et également de montrer que la souffrance psychique n'a pas de visage.

Du 10 septembre au 22 octobre 2021

Exposition artistique : les œuvres exposées étaient le fruit du travail des personnes accueillies par l'association La Roche.

Du 9 octobre au 9 novembre 2021

Exposition en collaboration avec l'ARRAVEM et le planning familial : une promotion de la Médiation Familiale, l'objectif était de faire connaître au public ce service.

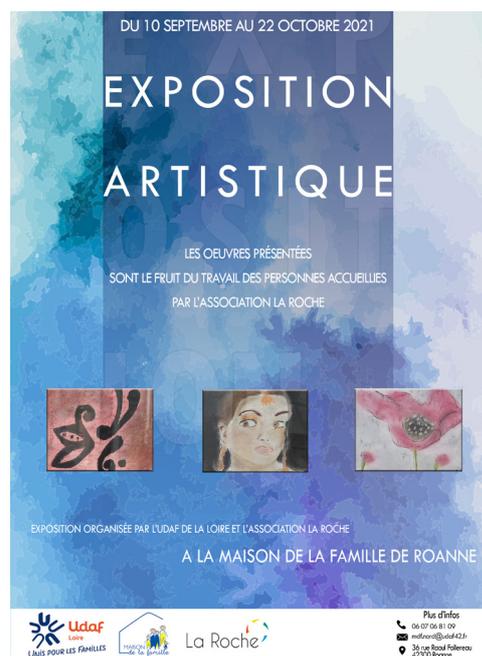
La communication de ces expositions se fait par voie journalistique, réseaux sociaux, invitations aux partenaires.

► Les actions partenariales

Tout au long de l'année 2021 (du 11 janvier au 2 avril 2021) nous avons travaillé en collaboration avec le collège Jules Ferry sur le thème du harcèlement. L'apprentie CESF est intervenue au sein du collège auprès d'un groupe de collégiens pour la création d'une exposition. Une présentation devait être faite auprès des parents du collège. Le protocole sanitaire ne nous a pas permis de le faire. Nous l'avons reporté en 2022. Nous avons ainsi créé un partenariat sur ce thème avec le centre social Marceaux Mulsant, le centre social de Bourgogne, l'association Médiation Parents Ecoles et le collège Jules Ferry.

► Organisation de la Fête du Livre Jeunesse en Pays Roannais (du 28 juin au 3 juillet 2021)

Soutien à l'association « Lire et Faire Lire » pour l'organisation de cet événement (16 bénévoles) en co-portage avec l'association de la Ligue de l'Enseignement. L'objectif est de promouvoir le livre jeunesse, d'attirer l'attention des parents sur ce que le livre peut susciter comme émotion chez l'enfant. Un événement festif autour du livre avec des rencontres d'auteurs.

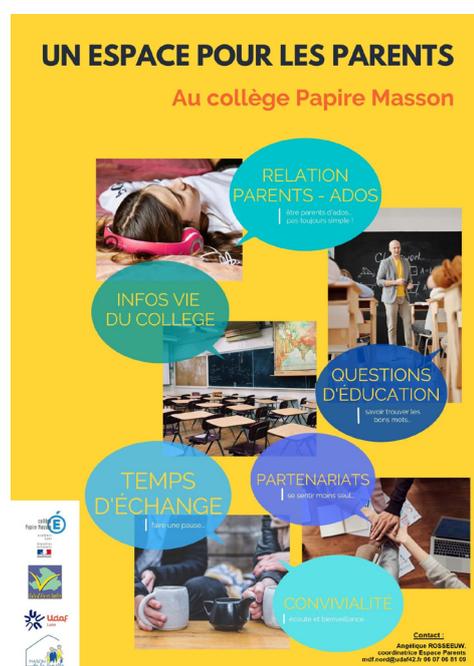


ACTIVITÉS DU PÔLE ACTION FAMILIALE

25 partenaires se sont impliqués, prêt d'une salle pour les réunions en présentiel ou en visio, la MDF a pu mettre en lien les partenaires avec l'association Lire et Faire Lire dont l'UDAF de la Loire est membre. La chargée de communication de l'UDAF s'est impliquée dans la création de visuels pour les affiches et les programmes.

Cette première édition a permis de toucher 838 personnes sur le territoire roannais, dont 515 enfants, accompagnés de leurs parents ou grands-parents.

► Création d'un Espace Parents au Collège de Saint-Germain-Laval



C'est à l'issue de quatre rencontres avec l'équipe éducative du collège, la collectivité CCVAI, des parents d'élèves que ce projet a pu se mettre en place en septembre 2021.

► Participation à des instances

- CTG sur le territoire de la CCVAI et Pays d'Urfé, Roannais Agglomération, Charlieu Belmont
- Commission stratégique de l'inclusion numérique sur le territoire Roannais Agglomération
- REAAP (réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents)
- SISM (semaine d'information sur la santé mentale)

Ces instances nous permettent de participer au diagnostic du territoire, de proposer des projets en adéquation avec les besoins. Ces apports et cette connaissance aujourd'hui du territoire nous permet par la Maison De la Famille de nous concerter avec les associations familiales, de mutualiser nos moyens et compétences au service des familles.

La crise sanitaire a été un frein au développement de nos objectifs, avec la fermeture partielle de nos locaux sur toute l'année et en fonction des conditions sanitaires. Nous sommes restés néanmoins présents mais peu de personnes se sont présentées au sein de notre service MDF Roanne par manque de communication active et des craintes liées au regroupement. Nous allons relancer une campagne de communication, dès que les conditions sanitaires seront plus favorables, pour faire connaître la Maison De la Famille au public en dehors

Les Maisons De la Famille itinérantes Loire Nord et Loire Sud



A la réception le 6 juillet 2021 de nos unités mobiles :

Nous avons inauguré officiellement les unités mobiles le 8 juillet 2021 à Roanne et à Saint-Chamond devant un parterre de représentants associatifs, institutionnels et politiques, puis à Montbrison le 24 septembre 2021.

Dès le 10 juillet et jusqu'au 23 septembre 2021 nous avons mis à disposition nos unités mobiles



pour effectuer la campagne de vaccination en itinérance sans rendez-vous. Notre participation effective nous a permis de faire découvrir les MDF Itinérantes à la population, d'être un premier observatoire des demandes de la population et de communiquer sur leurs fonctions initiales à savoir : accueil, orientation, prévention et accompagnement.

L'année 2021 a été une année particulière avec la crise sanitaire qui nous a contraints à réceptionner nos unités mobiles en juillet et non en avril/mai ce qui a repoussé d'autant

notre déploiement au-delà de l'été et la fin des concertations conventionnelles avec le Conseil Départemental de la Loire et la CAF de la Loire pour déploiement des unités mobiles à partir du 10 janvier 2022.

► Maison De la Famille Itinérante Loire nord

Fête du livre jeunesse de Roanne le 3 juillet 2021

Intervention sur le quartier de Beauregard de la commune de Montbrison de septembre à décembre 2021 :

- Pour réaliser un diagnostic numérique en lien avec le projet politique de la ville porté par Loire Forez Agglomération : 175 personnes interviewées.

- Action sur 3 mercredis en partenariat avec la PASS, le Centre Social de Montbrison, l'adulte relais du quartier, le Point Conseil Budget de l'UDAF (environ 20 familles différentes ont participé aux diverses rencontres proposées en libre service).

L'objectif étant de faire des actions de sensibilisation sur la santé, le budget, l'accès aux droits avec possibilité de laisser les enfants auprès d'un animateur du Centre social pour que les parents se laissent du temps pour participer aux actions.

La Maison De la Famille est présente comme vecteur de lien social, d'information et à l'écoute des besoins.

Forum des associations de Roanne en septembre 2021

► Maison De la Famille Itinérante Loire sud

Grand village famille en collaboration avec le Collectif du Cœur 42 le 25 septembre 2021

La MDF itinérante est venue en appui pour permettre la réalisation des tests antigéniques et le contrôle des pass sanitaires.

Forum du Handicap de Firminy le 13 novembre 2021

Présentation de l'unité mobile et de son dispositif d'accès aux droits et d'inclusion numérique.



ACTIVITÉS DU PÔLE ACTION FAMILIALE

La tournée « Info Jeunes Truck » en partenariat avec le CRIJ sur novembre 2021

Information sur les sites info Jeune Loire, La Boussole des jeunes et la communication sur les espaces numériques de la Métropole de Saint-Etienne. Présence sur la Tournée Entrepreneuriat pour Tous au Chambon-Feugerolles le 25 novembre 2021 dans le cadre de « Info Jeunes Truck ».

Journée de sensibilisation sur les violences conjugales avec la ville de Rive-de-Gier le 8 décembre 2021.

Les « 1000 Premiers Jours »

Coordination de la mise en place de l'action « Paroles de jeunes parents » en partenariat avec l'EPE et Naitre et Bien-Être qui se réalisera sur le 1er semestre 2022 sur la cité éducative du quartier Tarentaize-Beaubrun de la ville de Saint-Etienne.

Et aujourd'hui voici les résultats... La période de crise sanitaire a limité le déploiement du dispositif sur 2021 mais il est effectif dans sa globalité depuis le 10 janvier 2022.



> Le Point Conseil Budget (PCB)

Point Conseil Budget secteur Gier-Ondaine-Pilat (GOP)

L'année 2021 a été une **année particulière** pour l'activité PCB sur le territoire du GOP dans un contexte de crise sanitaire avec un début d'année fortement ralenti par des périodes de télétravail. Les lieux de permanences étant ancrés l'an passé, la reprise a été simple sur le terrain. Néanmoins, il a fallu refaire des actions de communication auprès des partenaires.

Le public reste toujours divers avec des **travailleurs et des retraités**, parfois ménages pauvres en difficulté ponctuelle ou dans des situations d'endettement déjà bien établie.

Nous notons une **augmentation du nombre de dossiers de surendettement**. Nous sommes aussi confrontés à des négociations auprès des créanciers, des reports, un travail sur les frais bancaires, et sur le budget mensuel.

Des travaux en partenariat ont émergé avec des organismes de formation et cliniques pour des actions collectives de sensibilisation autour du budget.

Point Conseil Budget secteur Forez

L'année 2021 a été l'année de mise en place de l'activité PCB sur le territoire du Forez. Dans un premier temps il a fallu définir des lieux de permanences et de la logistique complète de ces dernières, avec un temps de connaissance par les publics et les partenaires du dispositif. Il y a eu une communication à établir et un temps pour se mettre en place sur le territoire pour une plus grande lisibilité et un maillage plus efficace du travail partenarial. **La crise Covid a beaucoup impacté sur ce travail** et nous avons été retardés par plusieurs périodes de télétravail, complexifiant donc la rencontre du public et des partenaires du territoire.

Néanmoins, nous avons pu par plusieurs entretiens physiques et téléphoniques nous rendre compte des publics rencontrés. Nous n'avons pas rencontré que des publics à bas revenus de type minima sociaux, mais aussi des travailleurs et des retraités, parfois ménages pauvres en difficulté ponctuelle, dans le non recours aux droits ou encore dans des situations d'endettement déjà établies. Les dossiers de surendettement sont en recrudescence.

Nous travaillons aussi autour des **négociations auprès des créanciers, des reports, un travail sur les frais bancaires, et sur le budget mensuel**. Des travaux en partenariat ont émergé avec les centres sociaux, avec des organismes de retour vers l'emploi ou encore avec les partenaires locaux sur un quartier précis établi comme quartier politique de la ville sur des actions collectives de sensibilisation autour du budget.

Nous accueillons actuellement les usagers sur **12 lieux d'intervention** ce qui nous a permis de recevoir plus de 40 personnes. Il s'agit essentiellement de personnes inactives mais on constate également une part non négligeable de personnes salariées. Même si nous recevons toute catégorie de personnes, la majorité se situe dans la tranche d'âge 25-60 ans.



> Information et soutien aux tuteurs familiaux (ISTF)

Depuis **2018**, l'Udaf de la Loire a procédé à la mise en place d'un service d'information et de soutien aux tuteurs familiaux.

Des permanences toutes les quinze semaines étaient organisées dans les tribunaux de Roanne et, Saint Etienne, tous les mois sur Montbrison.

Ces permanences permettent d'**aider ceux qui exercent des mesures au profit de leurs proches**.

Depuis 2018, date de la création de l'habilitation familiale beaucoup de questions concernent ces mesures. En effet, une fois la personne habilitée désignée, le juge n'intervient presque plus et la personne n'a pas à rendre compte de sa gestion. Ces personnes sont donc **très demandeuses** de conseils car elles se sentent un peu seules pour exercer cette protection.

Mais ces permanences sont aussi des espaces ressources permettant de répondre aux questions

de **proches souhaitant la mise en place de mesures de protection et qui ne savent pas où s'adresser**.

Depuis 2020, en raison de la crise sanitaire, nous avons dû cesser de recevoir physiquement le public.

Pour les secteurs de Roanne et Montbrison, nous avons repris les permanences dans les tribunaux. Pour le secteur de Saint-Étienne il n'a pas été possible de tenir de nouveau des permanences physiques au tribunal ; nous assurons donc des permanences téléphoniques.

Malgré la crise sanitaire, les demandes d'informations se sont **maintenues à un bon niveau**.

Nous organisons aussi des réunions d'information dans les établissements accueillant des personnes handicapées et participons à des émissions de radio à ce sujet sur France Bleu et RCF.



ACTIVITÉS DU PÔLE

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

ACTIVITÉS DU PÔLE

— ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

> La protection des majeurs



La loi de 2007 prévoit la protection des majeurs reconnus vulnérables.

La réforme du 23 mars 2019 portant réforme pour la justice et actualisant le droit des personnes majeures protégées, nous amène à faire évoluer nos pratiques professionnelles. Notamment concernant la suppression des autorisations préalables pour certains actes de nature patrimoniale, en matière de contrôle de vérification des comptes, en matière de santé, en matière de droit de vote.

Apparaissent des mesures retouchées telles que le mandat de protection future et l'habilitation familiale.

La protection concerne généralement la personne et ses biens.

Nous l'assurons dans le respect :

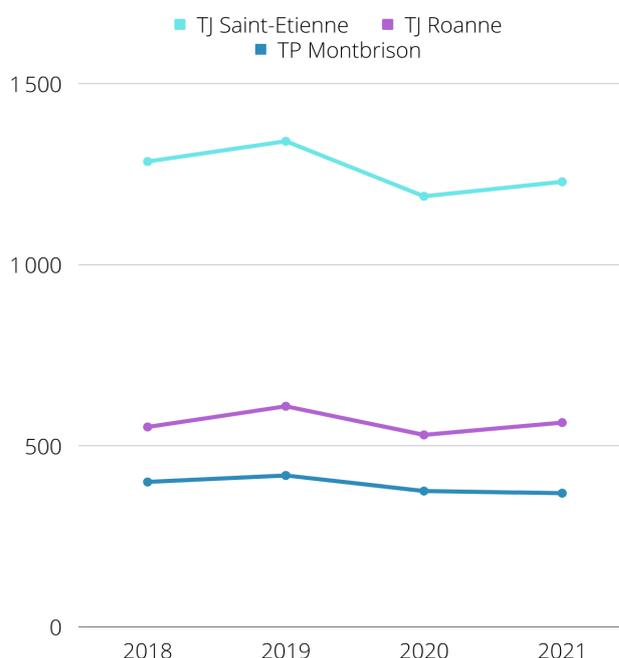
- **Des libertés individuelles**
- **Des droits fondamentaux**
- **De la dignité de la personne**

conformément à l'article 415 du code civil et de la charte de déontologie des professionnels de l'UDAF 42.

Nous veillons à nous adapter à la personne et à favoriser le plus possible son autonomie. Nous travaillons en partenariat avec les personnes ressources et/ou les professionnels entourant la personne protégée chaque fois que la situation le permet. L'inclusion de la famille dans le travail d'accompagnement à l'autonomie reste au cœur de toute action de l'UDAF.

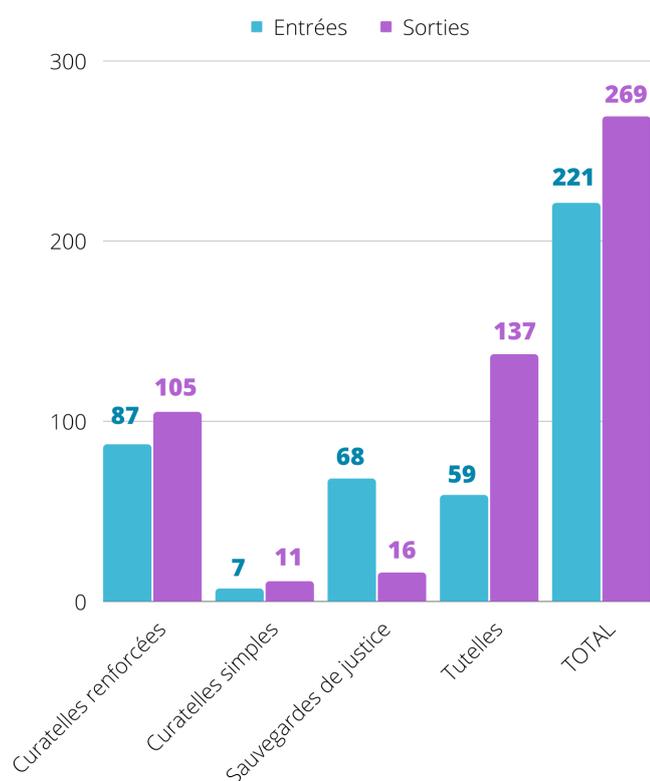
En 2021, nous avons au total accompagné **2 162** (contre 2094 en 2020) personnes au sein du service MJPM de l'UDAF de la Loire.

**Evolution nombre
de mesures par tribunal
au 31/12/2021**

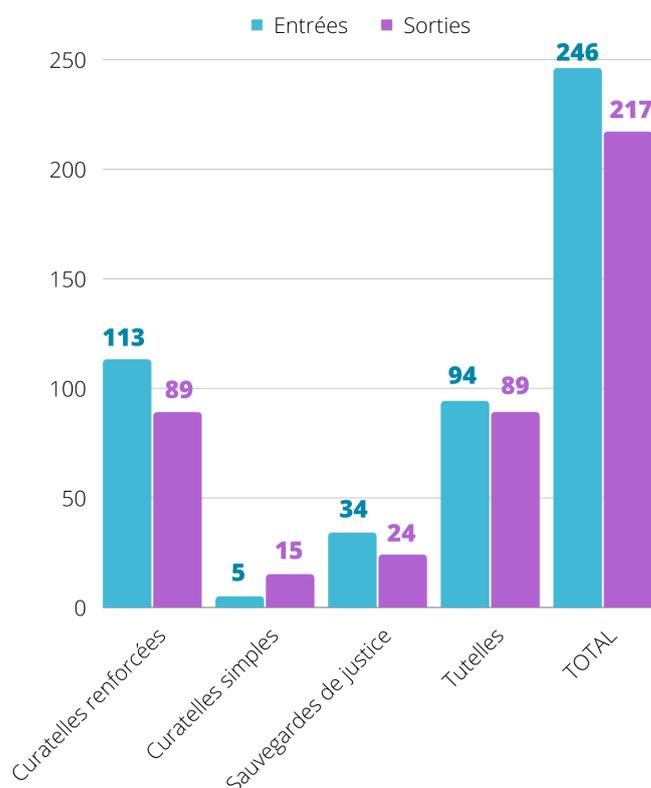


369 de ces mesures en 2021 proviennent de la chambre de proximité de Montbrison contre 375 en 2020, 564 du Tribunal de Roanne en 2021 contre 530 en 2020 et enfin 1 229 mesures ont été prononcées par le tribunal de Saint-Etienne en 2021 (correspondant aux antennes de Saint-Etienne ainsi que du Gier - Ondaine – Pilat) contre 1 189 en 2020.

Toutes les antennes ont connu une augmentation des mesures en 2021 sauf celle de Montbrison. Ce qui nous a demandé une réorganisation des secteurs en interne. En effet, au départ en retraite d'une mandataire judiciaire de l'antenne de Saint-Etienne, son poste a été recruté sur Montbrison afin de maintenir l'activité. L'activité se relance après une forte baisse connue au moment de l'entrée dans la crise sanitaire, de la fermeture des tribunaux et de l'arrivée des mandataires privés. Seule l'antenne de **Roanne a retrouvé son niveau de 2018.**



Flux de l'activité 2020



Flux de l'activité 2021

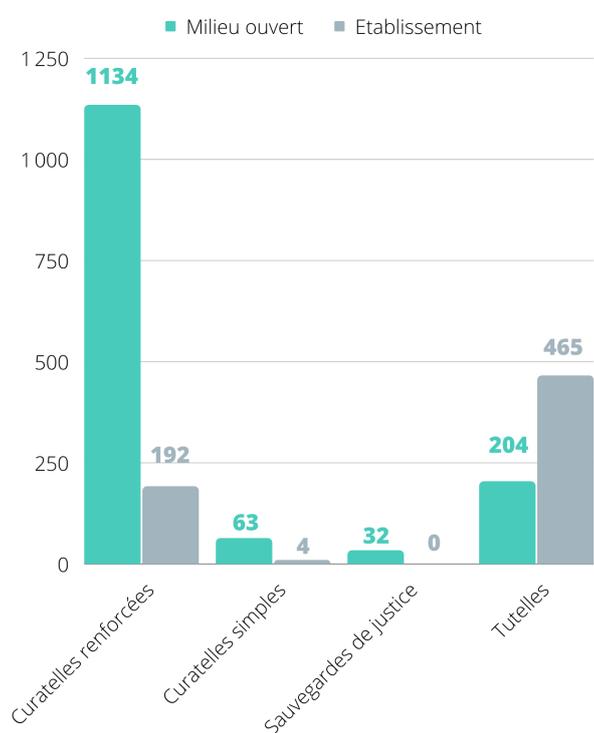
Nous constatons **une inversion entre 2021 et 2020 où le total des entrées est supérieur au total des sorties.** Une régression du nombre de mesures sur l'ensemble du territoire ligérien était à noter en 2020 du fait de la nomination de nouveaux mandataires privés et de la pandémie.

En 2021, toutes les mesures ont augmenté sauf les sauvegardes qui sont essentiellement ordonnées par le tribunal de Saint-Etienne permettant de « désengorger » les audiences. Aucune mesure de sauvegarde n'a été prononcée par le tribunal de Roanne qui ne connaît pas le même flux que celui de Saint-Etienne par exemple.

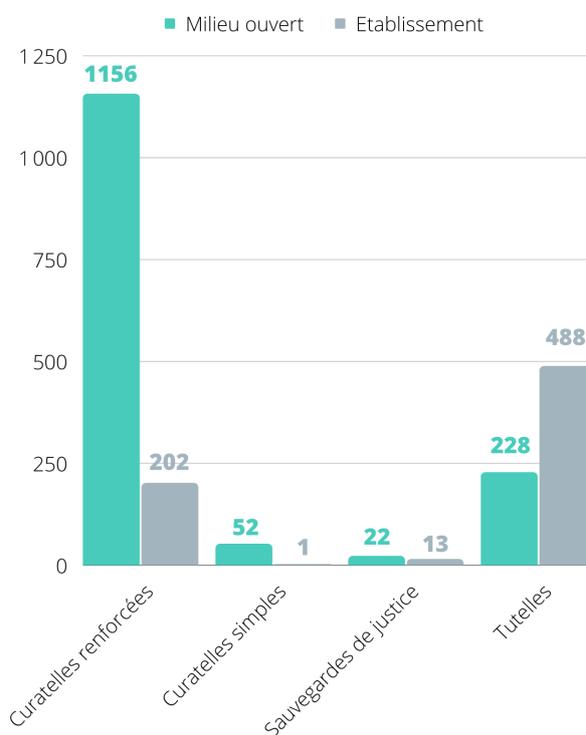
Les situations orientées prioritairement vers notre service mandataire relèvent plus fréquemment de problématiques urgentes nécessitant une intervention rapide et d'un diagnostic multidimensionnel.

ACTIVITÉS DU PÔLE

— ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

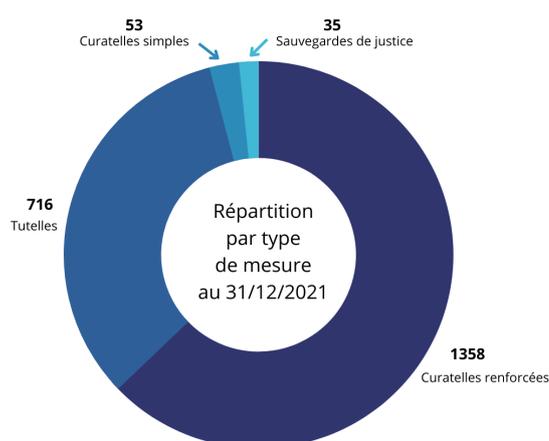
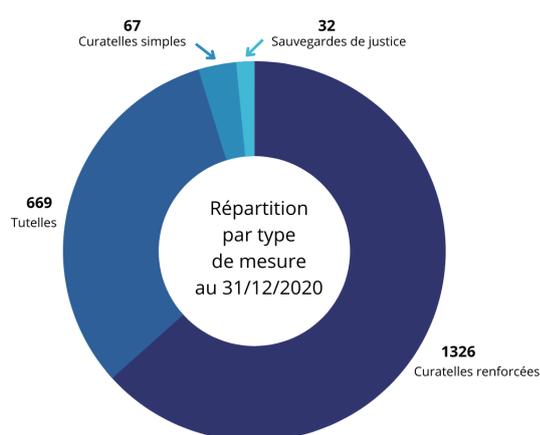


Répartition par type de mesure et type d'hébergement au 31/12/2020



Répartition par type de mesure et type d'hébergement au 31/12/2021

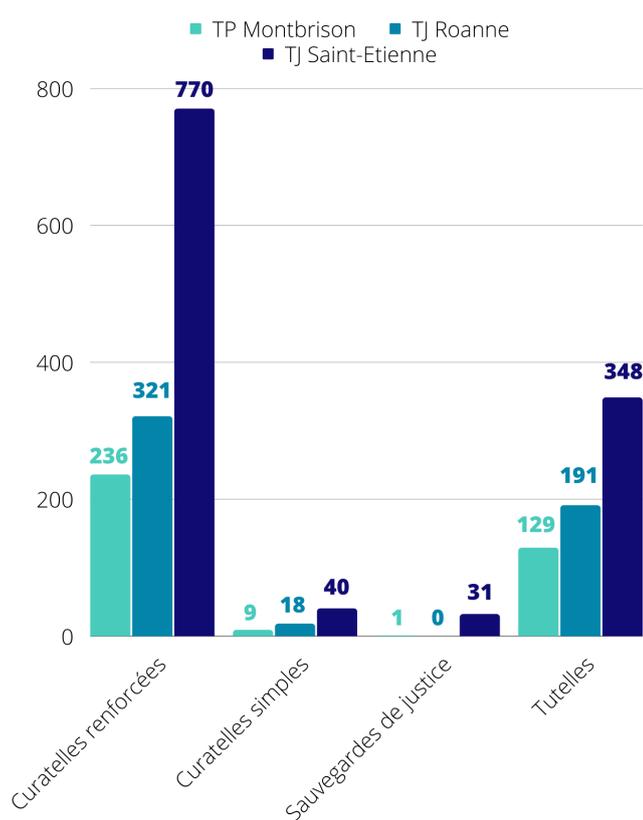
Sans surprise les mesures de curatelle sont plus facilement prononcées pour des personnes vivant à domicile et les mesures de tutelle concernent surtout les personnes en établissement.



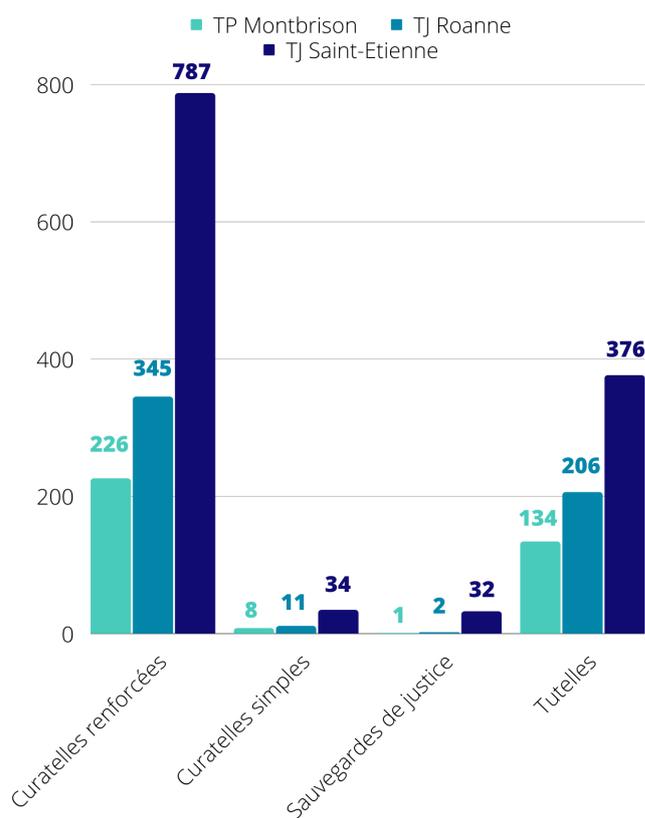
Il apparaît un nombre plus important de mesures de curatelle par rapport au nombre de tutelles. **Les curatelles simples (sans perception de ressource) sont l'exception** et sont à la baisse en 2021.

Toutefois, la curatelle simple constitue un premier objectif d'autonomisation pour les personnes en curatelle renforcée. Elle nécessite, a priori, un travail de longue haleine (mise en place des prélèvements, accompagnement à l'autonomisation des démarches, à l'identification des partenaires et personnes ressources,...) puis un accompagnement de proximité avec les personnes bénéficiant d'un allègement de la mesure.

Les allègements de mesure vers la curatelle simple permettent une mise à l'épreuve de la gestion autonome de la personne avant une main levée. Elles sont d'une durée généralement plus courte (inférieure à 5 ans).

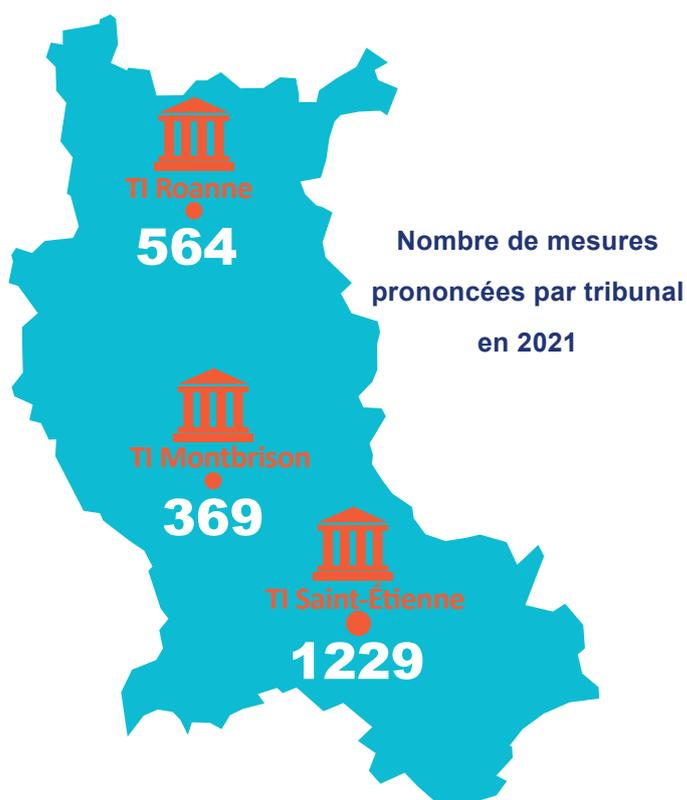
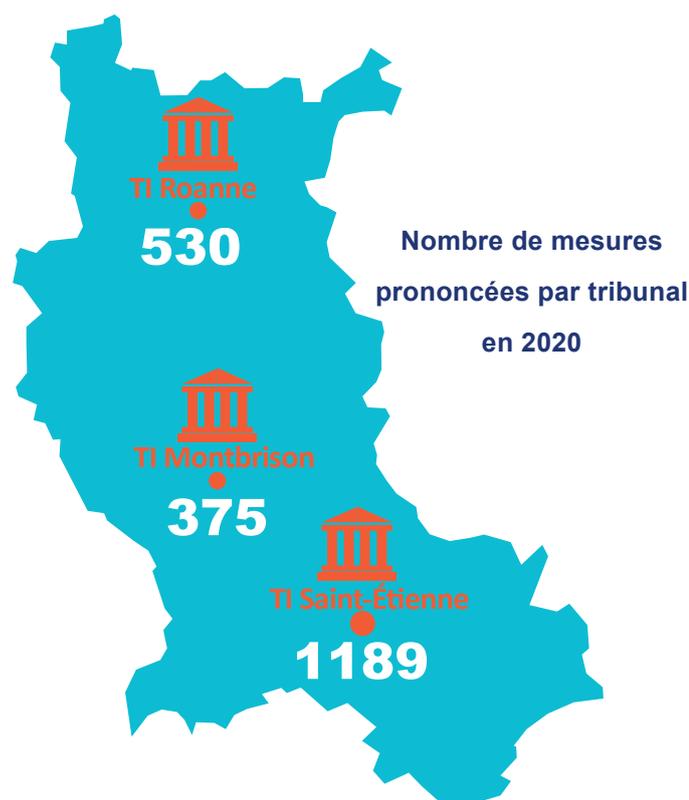


Répartition 2020 par type de mesure et par tribunaux



Répartition 2021 par type de mesure et par tribunaux

En fonction du volume de dossiers traités par les différents tribunaux, on observe toujours un nombre de mesure de curatelles plus important que le nombre de mesure de tutelles...



ACTIVITÉS DU PÔLE

— ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Le tribunal de Saint-Etienne a ordonné plus de dossiers en Sauvegarde de Justice que les autres juridictions du département.

Lors de nos réunions avec les magistrats, ces derniers nous ont précisé que **cela permettait de répondre aux urgences et aux situations dites complexes** pour lesquelles une investigation plus poussée doit être conduite.

Cette investigation sociale faite au démarrage et tout le long du déroulement de la mesure peut être possible grâce à la mise en place de la **grille multidimensionnelle**, outil analogique permettant l'évaluation commune de tous les acteurs sociaux sur différents items tels que l'autonomie, le logement, la santé, l'administratif, les ressources et le budget, l'inclusion sociale, les affaires juridiques en cours. L'utilisation de l'outil permet d'avoir une vision synthétique et neutre de la situation.

Ainsi, la grille permet d'**établir les champs les plus importants à travailler prioritairement**. Les principaux objectifs sont de définir les axes de travail prioritaires, de résoudre les problématiques de fonds tout en mesurant et adaptant l'accompagnement du mandataire.

L'outil permet de développer une expertise dans l'analyse de la situation. Il a été constaté à l'usage que pour les situations qui peuvent paraître complexes, où les axes de travail sont multiples, l'outil permet de définir des axes prioritaires et de recentrer le professionnel sur l'essentiel. Ces axes d'accompagnement sont contractualisés avec le majeur puis transmis au magistrat.

L'outil permet de prendre une « photo » précise à différents moments de l'accompagnement et des fruits du travail engagé. Dans le meilleur des cas elle permet de déterminer une chronologie des problématiques rencontrées tout au long de la vie de l'accompagnement.

Nous notons qu'un travail sur le soin conduit très souvent à une réussite sur la stabilisation des besoins primaires définis par la pyramide de Maslow : surtout axé sur les besoins basiques – physiologique (alimentaire) et de sécurité (droits, ressources, logement) – au niveau de notre accompagnement. Il permet ensuite d'aborder les besoins d'appartenance et d'estime (inclusion sociale).

Il permet aussi d'**identifier les échecs, de travailler sur les causes, et si possible, d'établir à terme un travail transversal des différents intervenants par la coordination des actions**. Le renouvellement annuel de cette évaluation doit permettre d'adapter l'accompagnement aux potentielles avancées de la personne majeure protégée.

En 2020





Très peu de moins de 25 ans bénéficient d'une mesure de protection. La majeure partie de nos usagers ont entre **25 et 60 ans**.

Cependant, nous notons une tendance à l'accroissement du nombre de mesures civiles à la faveur des jeunes majeurs. La multiplication des cas d'accompagnement à la transition vers l'âge adulte est à relever. Le travail des services de protection de l'enfance en ce sens est à mettre en avant. **Nous tenons à rencontrer très fréquemment les acteurs de la protection de l'enfance**. Sur Saint-Etienne, le travail du « café des asso » (réseau à domicile de la protection de l'enfance : ANEF, AGASEF, SAUVEGARDE, PLEIADES... a repris après une année chaotique du fait de la crise sanitaire. Nous travaillons sur la mise en commun de nos pratiques et sur le fait de s'avoir s'appuyer les uns sur les autres.

Néanmoins, l'absence de ressources pour les jeunes majeurs de cette tranche d'âge conduit à une précarité symptomatique liée à une absence de droits propres et / ou de minima social.

La pyramide des âges en 2021 démontre une avancée vers un vieillissement des usagers à l'instar de l'ensemble de la population civile. Les mesures s'orientent davantage vers des sauvegardes de justice et des curatelles en milieu ouvert de plus de 60 ans.

Statistiquement, nous savons que deux tiers des personnes accompagnées relèvent du champ de la personne âgée, un autre tiers du handicap.

Une hausse sensible de prise en charge de personnes souffrant de troubles psychiques ou de pathologies psychiatriques est aussi à relever. **Notre plan de formation s'adapte à ce besoin de compétence en terme de savoir faire et de savoir-être.**

Les principaux axes de travail vont évoluer selon que la personne entre dans la sphère de l'accompagnement des personnes âgées, qu'elles soient accueillies en structure (gestion du patrimoine, de l'administratif et des droits) ou qu'elles vivent en logement autonome (logement, autonomie et santé).

Les personnes âgées à domicile composent une première partie des dossiers arrivant. Un travail lourd est porté sur l'autonomie afin de prolonger la vie à domicile (étayage humain), l'administratif (réelle fracture liée à l'âge mais aussi à la numérisation des démarches) ainsi que la santé (parcours de soin et soins à domicile).

Une autre partie est composée de personnes en rupture de soins psychiatriques. **Le soin constitue la colonne vertébrale du travail d'accompagnement** afin de consolider les objectifs liés au logement (stabilisation) et à l'autonomie (appropriation du domicile).

Ces derniers ne peuvent être travaillés qu'une fois un premier travail sur le soin capitalisé. Un durcissement des profils en grande précarité est aussi à relever. La part de public vivant difficilement

ACTIVITÉS DU PÔLE

— ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

de minima sociaux et ayant un grand besoin d'étayage sur la gestion administrative et budgétaire augmente. A cela s'ajoute souvent des démarches d'aides exceptionnelles, voir de dossiers BDF afin de rétablir la situation financière.

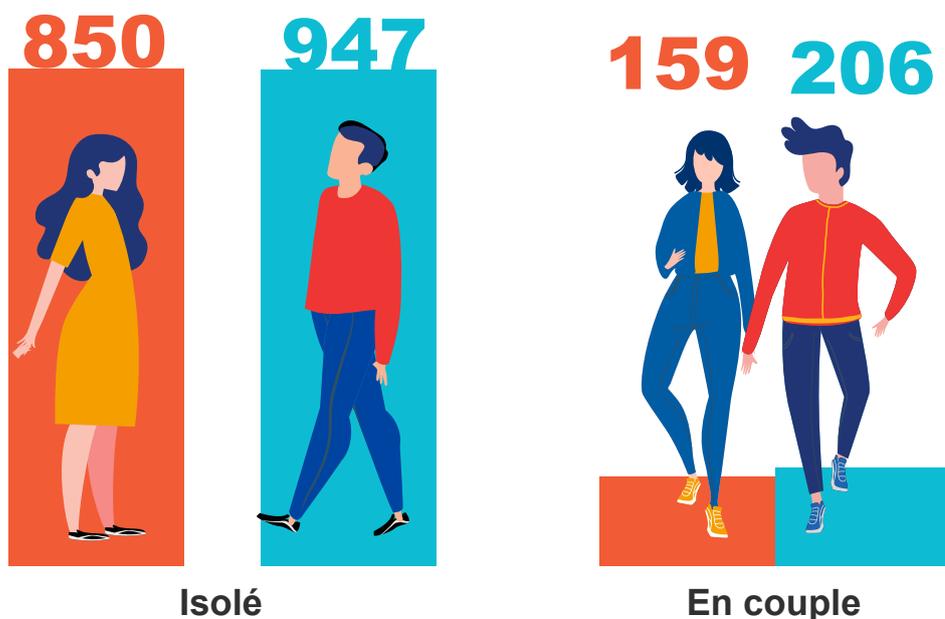
L'émergence d'une réelle précarité énergétique se fait de plus en plus marquante pour ses publics. Bien sur des difficultés transverses rejaillissent quelque soient les profils. Mais elles vont recouvrir des réalités différentes.

Le sens donné au travail sur l'autonomie par exemple prendra un sens totalement différent selon le profil de la personne. Pour une personne âgée, il s'agira d'assurer son maintien dans son domicile. Pour une personne handicapée, plutôt de l'adapter et de faire en sorte qu'elle puisse se l'approprier.

La diversification des problématiques auxquelles sont confrontés les mandataires et leur intensification (vieillesse, isolement social et familial, situation de grande précarité, des pathologies et handicaps plus lourds (troubles psychiatriques notamment) **exige des mandataires une plus grande polyvalence et nécessite une meilleure coordination des acteurs et une harmonisation des pratiques.**

Un travail transversal aux différents acteurs du champ médico-social aux fins d'établir des circuits types avec les partenaires clés est plus que jamais nécessaire (ex : actuellement l'hôpital du Forez a établi des partenariats avec les cliniques psychiatriques privées afin de conduire des projets personnels de soins, professionnels ou encore de socialisation à la sortie d'un soin / traitement purement sanitaire). L'aide de différentes équipes mobiles en psychiatrie telle qu'Interface à l'élaboration psychique qu'induit ces accompagnements est une force et permet de ne plus nous sentir seul.

Répartition par situation familiale en 2021



Toutes les antennes ont le souci de **soutenir cet important travail partenarial dans le secteur médico-social** permettant aujourd'hui de prendre en compte le « cure » et le « care » dans chacune des situations ; l'objectif étant de renforcer la coordination des professionnels afin d'améliorer les réponses proposées aux majeurs protégés.

L'isolement des personnes majeures protégées est une réalité de terrain qui nécessite de travailler à la

socialisation du public et de favoriser l'accompagnement social.

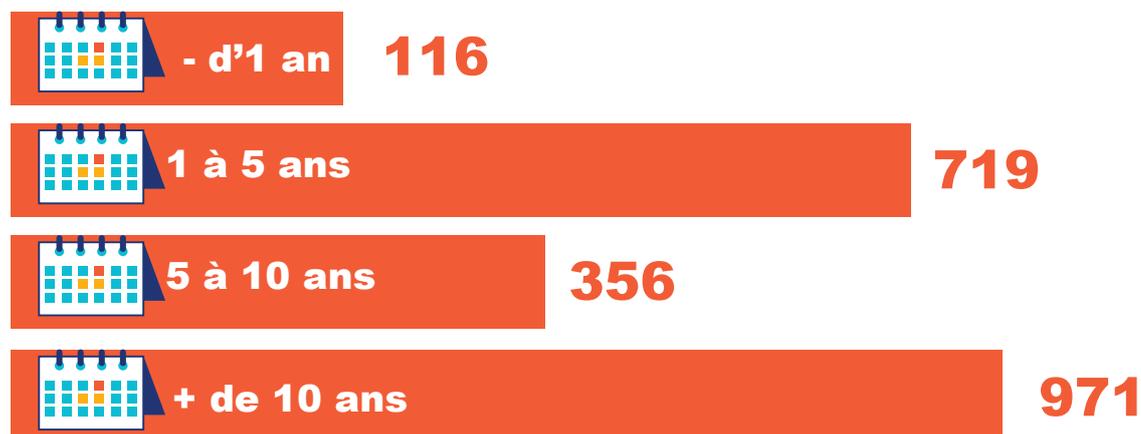
Un ratio important des personnes suivies est en situation d'isolement familial ou social. En premier lieu, notre action tend de plus en plus à intervenir afin d'ouvrir ces personnes vers l'extérieur et pallier à l'isolement par l'intervention de divers professionnels.

Ensuite il convient de travailler l'ouverture sur l'extérieur de ces personnes (SAVS, activité de bénévolat, GEM, ...). Ce travail répond à la **valeur de coopération inhérente à notre projet associatif**, afin de répondre au mieux aux besoins des familles et des personnes.

Ancienneté de la mesure, en 2020



Ancienneté de la mesure, en 2021



Nous constatons une hausse du nombre de changement de département chez personnes majeures protégées.

C'est un accompagnement qui peut s'inscrire dans la durée si la personne en a besoin. Il est de fait avéré que, en raison des altérations conduisant à la mesure de protection, certaines personnes ne sont pas dans la possibilité d'un retour à l'autonomie totale.

Un travail d'accompagnement social est réalisé en fonction des capacités de la personne, de son âge, de sa situation sociale et familiale tout en mettant à contribution l'ensemble des intervenants gravitant autour de l'utilisateur.

ACTIVITÉS DU PÔLE

— ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Pour conclure

Nous sommes de plus en plus confrontés à des situations très précaires et très dégradées. Les situations d'incuries augmentent. Nous avons donc engagé un travail important avec « les services incurie » des municipalités.

Les minima sociaux ne permettent plus d'assurer confortablement le quotidien, l'action des associations caritatives en complément à notre intervention est indispensable.

Perspectives : la mesure de protection reste pour certains des usagers la seule mesure d'aide possible s'inscrivant dans le temps leur permettant de vivre le plus possible une vie ordinaire.

Notre soutien a toutefois lui aussi **ses limites**. La notion de respect intrinsèque à notre mission nous impose la considération des choix de vie de la personne à l'appui des outils de la loi de 2002-2.

Les personnes majeures protégées sont entendues, informées, écoutées et participent à la construction de leur projet de vie.

La notion de contractualisation autour du projet de vie prend de plus en plus de sens et permet de travailler la notion d'engagement.

Toutefois, des limites peuvent être liées à la personne elle-même (ses choix, ses impossibilités, ses addictions...) ou au contexte sociétal (manque de places en structure ou de structures adaptées...).

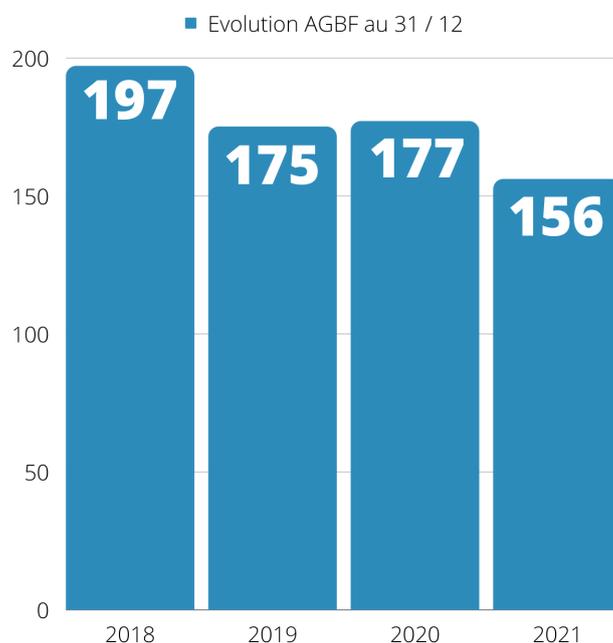
Dans ce contexte difficile, nos équipes restent extrêmement motivées et investies tentant de répondre aux mieux aux besoins repérés des personnes vulnérables.



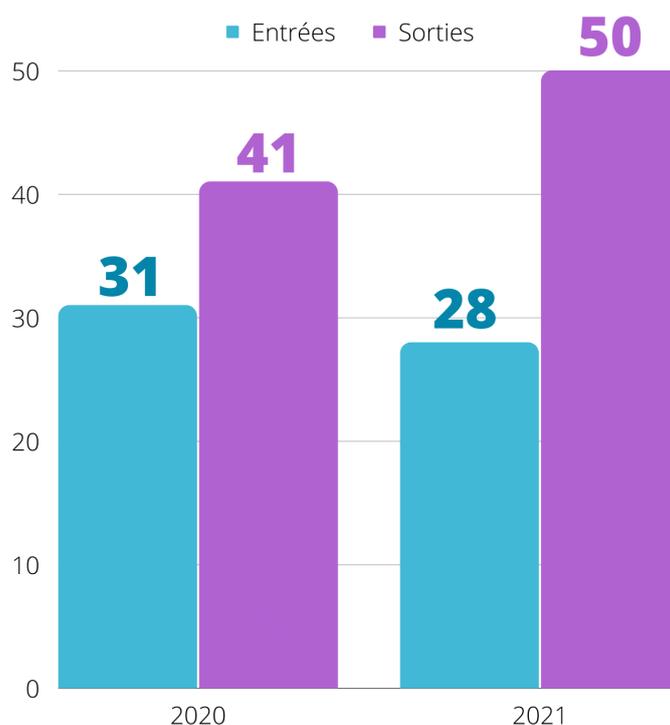
> L'aide à la gestion du budget familial (AGBF)

La baisse de cette activité se confirme dans la Loire comme au plan national et à notre grande surprise ! Les graphiques ci-dessous sont explicites.

Évolution AGBF au 31 décembre



Flux mesures AGBF

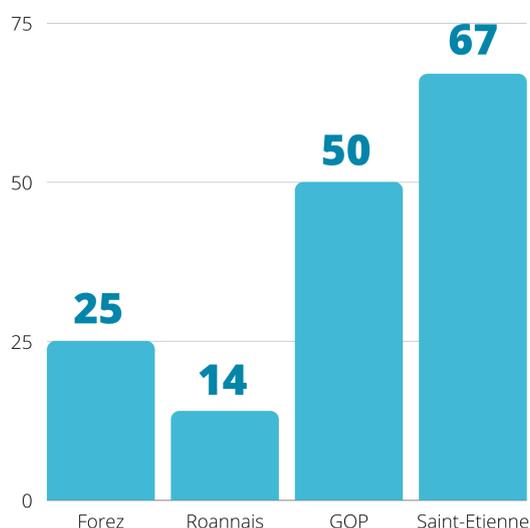


Le nombre de sorties du dispositif quel qu'en soit le motif (objectifs atteints, orientation vers une mesure de protection majeur, enfants devenus majeurs...) est très supérieur au nombre d'entrées.

ACTIVITÉS DU PÔLE

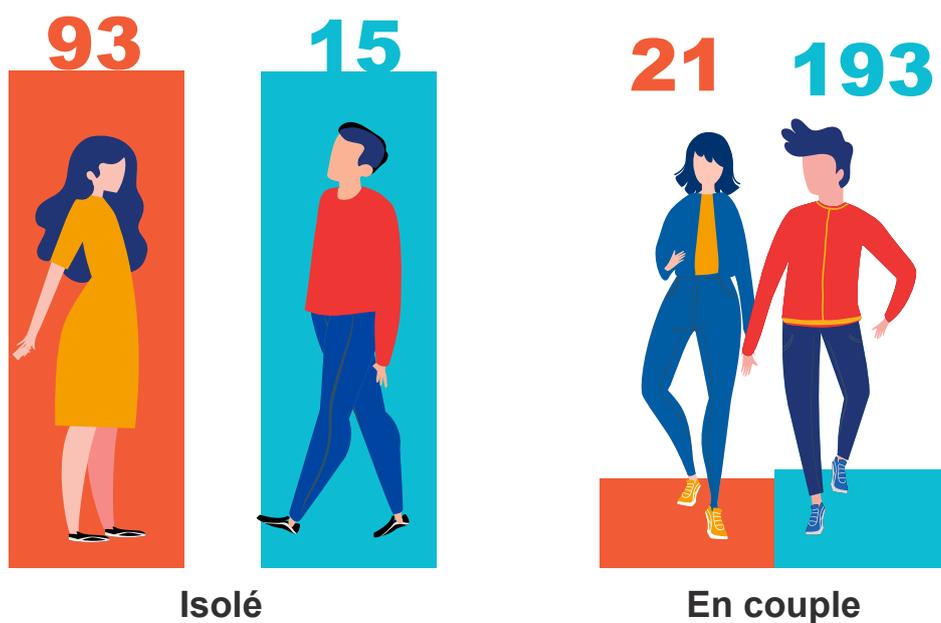
— ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Mesures AGBF au 31/12/21 par secteur

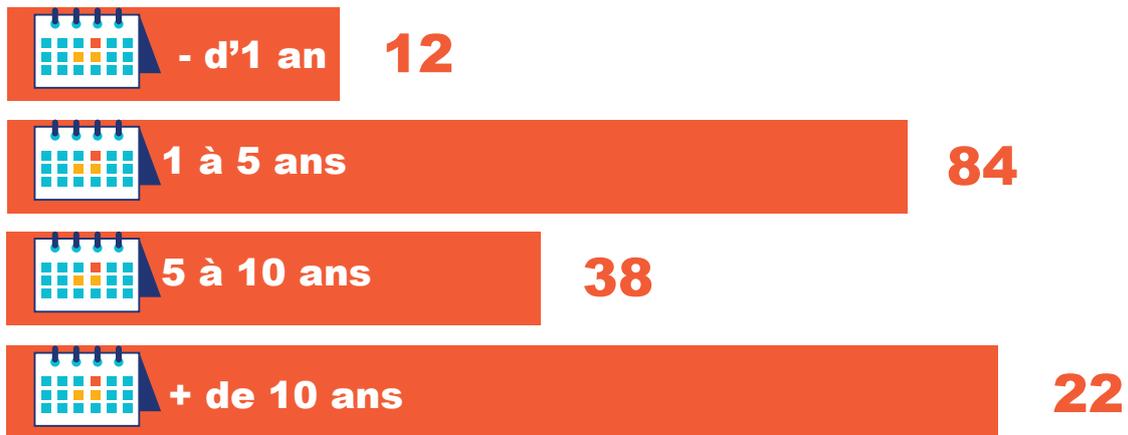


L'activité reste plus présente sur les secteurs stéphanois et Gier-Pilat-Ondaine.

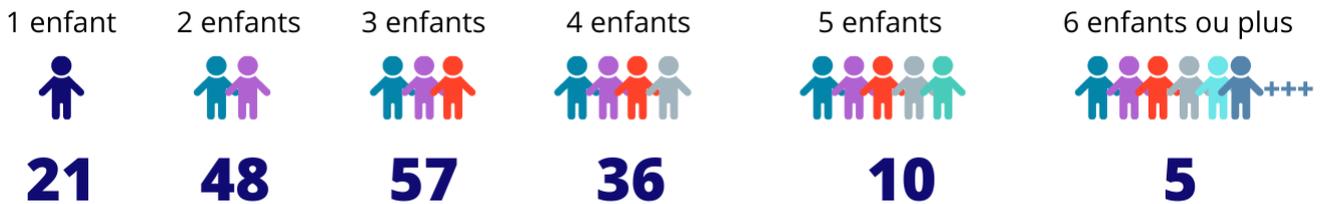
Répartition par situation familiale en 2021



Ancienneté de la mesure, en 2020



Nombre d'enfants par famille



L'UDAF de la Loire participe par la mobilisation de son directeur à l'ODPE (Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance) en tant qu'administrateur du Carrefour National des Délégués aux Prestations Familiales et participe au groupe UNAF « Protection de l'enfance ».

Au cours de cette année l'UNAF a proposé et obtenu l'assouplissement des conditions de recours à cette mesure dans la réforme de la loi de la protection de l'enfance du 9 juillet 21.

L'UNAF associé au CNDPF a fait paraître le référentiel AGBF au printemps 2021. C'est un ouvrage de grande qualité qui nous a permis avec le groupe de travail AGBF UDAF 42 de revisiter nos fiches techniques guidant notre activité et d'établir un nouveau DIPEC véritable outil d'évaluation utilisé avec la famille pour faire le point avant le rapport au juge et de définir ensuite les nouveaux objectifs s'il y a lieu. Le **travail en lien avec nos partenaires** (juges des enfants, département, associations de l'intervention au domicile...), difficile durant la crise sanitaire, est relancé sur cette fin d'année avec comme objectif **d'organiser un colloque rassemblant nos actions**.

ACTIVITÉS DU PÔLE

— ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

> La mesure d'accompagnement social personnalisé au logement (MASP)

Qu'est-ce qu'une MASP ?

La mesure d'accompagnement social personnalisée est ouverte à toute personne majeure qui perçoit les prestations sociales et dont « *la santé ou la sécurité est menacée par les difficultés qu'elle éprouve à gérer ses ressources* » (loi du 5 mars 2007).

Quels sont les objectifs de l'accompagnement ?

Les objectifs de l'accompagnement, en accord avec la « définition » de la MASP, restent similaires depuis plusieurs années et concernent, par ordre d'importance :

- La gestion du budget avec le paiement des charges courantes
- L'établissement d'un dossier de surendettement
- Le soutien dans les démarches administratives
- Le logement
- Le regard sur les enfants
- La santé

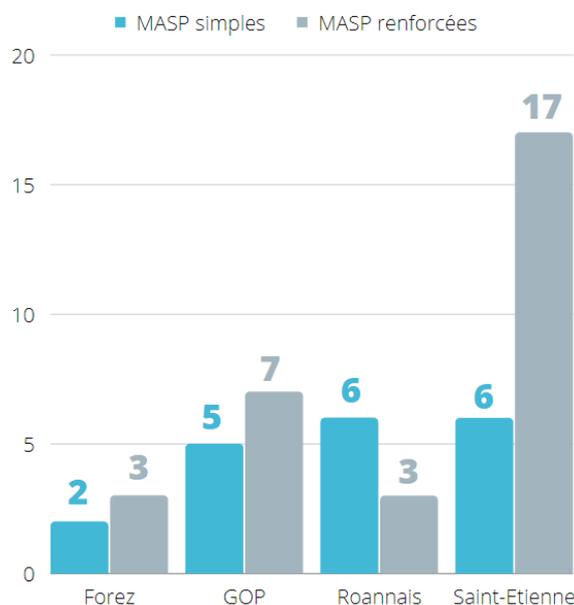
Quelques objectifs sont plus précis :

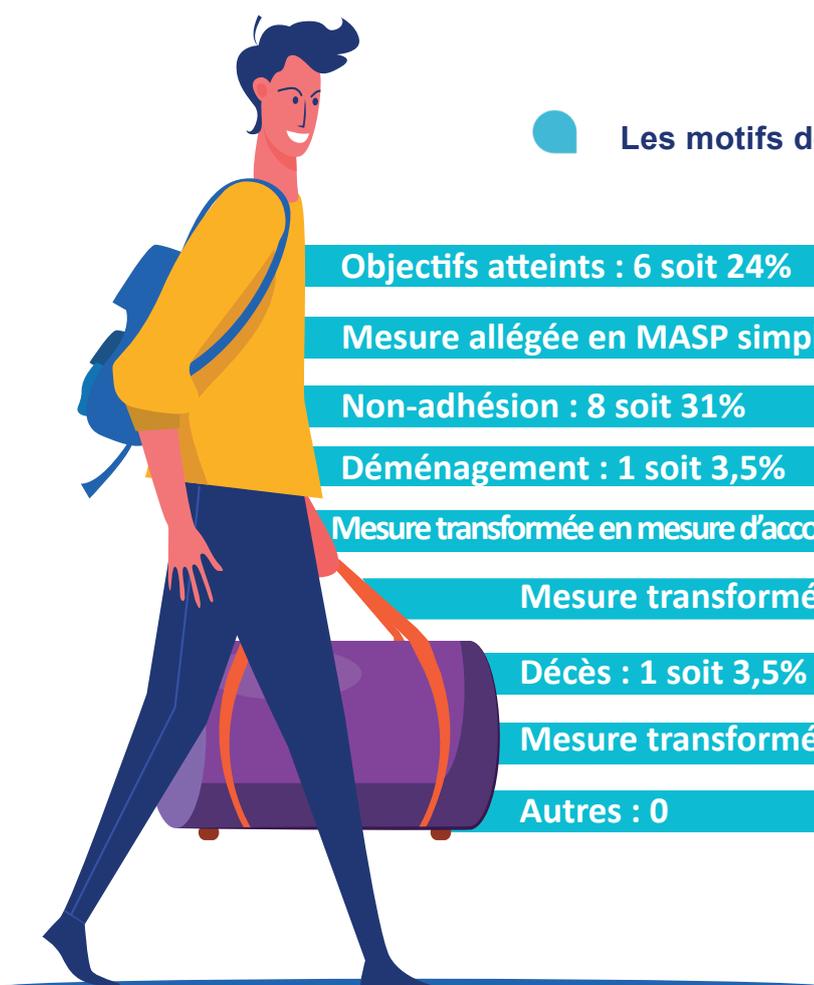
- L'insertion sociale
- La sollicitation d'une mesure de protection qui prend de plus en plus d'ampleur.

Lorsque nous rencontrons les bénéficiaires d'une MASP pour la première fois, nous leur rappelons les objectifs de l'accompagnement qu'ils ont signé avec l'IPP (inspecteur de la protection de la personne). Dans l'hypothèse où les objectifs initiaux ne pourraient pas être tenus, une note d'information est adressée à l'IPP.

Du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, nous avons accompagné 45 personnes dont 30 dans le cadre d'une MASP renforcée et 15 personnes pour une MASP simple.

Répartition des MASP par mesures
et par secteur géographique





Les motifs de sortie

Objectifs atteints : 6 soit 24%

Mesure allégée en MASP simple : 3 soit 11,5 %

Non-adhésion : 8 soit 31%

Déménagement : 1 soit 3,5%

Mesure transformée en mesure d'accompagnement judiciaire (MAJ) : 1 soit 3,5%

Mesure transformée en mesure civile : 6 soit 23

Décès : 1 soit 3,5%

Mesure transformée en AGBF : 0

Autres : 0

L'analyse des motifs de sortie

► Objectifs atteints

Nous ne sollicitons pas le renouvellement de la mesure car l'équilibre financier et la gestion du budget ont été retrouvés par l'utilisateur. Les autres objectifs tels que le logement ou l'accompagnement vers la santé sont aussi atteints, ou la présence d'autres intervenants sociaux (SAMSAH) est suffisante.

► Non adhésion du bénéficiaire

Ce sont souvent des personnes qui viennent très irrégulièrement aux rendez-vous proposés, ne donnent pas les documents nécessaires à la réalisation des démarches (factures...)... Pour certains, ce sont les parents qui préfèrent reprendre la gestion.

► Absence au rendez-vous

L'utilisateur était présent tout au long de l'exercice de la mesure mais il n'est pas venu au rendez-vous de renouvellement malgré nos sollicitations.

► Mesure ayant atteint les quatre ans

Après quatre années d'exercice, nous n'avons pas stabilisé complètement la situation et nous pensons qu'une mesure judiciaire serait nécessaire mais la personne est complètement opposée à une mesure et donc ne se rend pas au rendez-vous fixé avec le médecin expert. Un relais est donc fait avec le service social de secteur de façon plus importante.

ACTIVITÉS DU PÔLE

— ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

► Mesures transformées en curatelle

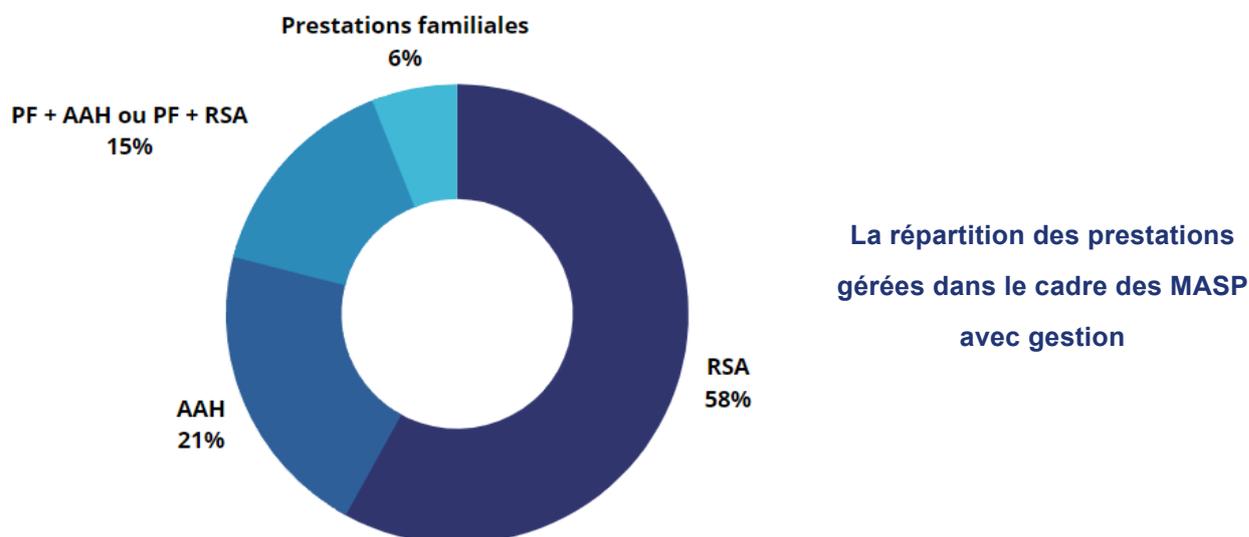
Lorsqu'au cours de l'accompagnement ou dans le rapport initial de situation nous pensons que la mesure MASP ne sera pas suffisante en raison d'une forte altération des facultés mentales ou physiques constatée chez le bénéficiaire, nous travaillons avec lui l'alternative d'une mesure de protection plus adaptée et nous sollicitons le Procureur de la République. La plupart du temps cette hypothèse est d'ailleurs évoquée lors du premier renouvellement de la mesure MASP et peut être inscrite dans les objectifs du contrat.

Nous sollicitons le renouvellement de la MASP pour des durées assez longues car les tribunaux nous adressent les notifications avec un retard important et nous ne souhaitons pas laisser l'utilisateur sans accompagnement sous peine de voir se dégrader irrémédiablement la situation.

Cette étape de la MASP est intéressante car elle permet de laisser du temps à l'utilisateur pour accepter la nécessité d'une mesure plus contraignante.

A la réception de l'ordonnance prise par le juge des tutelles, nous informons l'IPP afin que la mesure MASP soit levée dans la foulée.

Plus de 50% des personnes accompagnées cette année ont bénéficié, par la suite, d'une mesure de protection et plus précisément d'une curatelle renforcée.

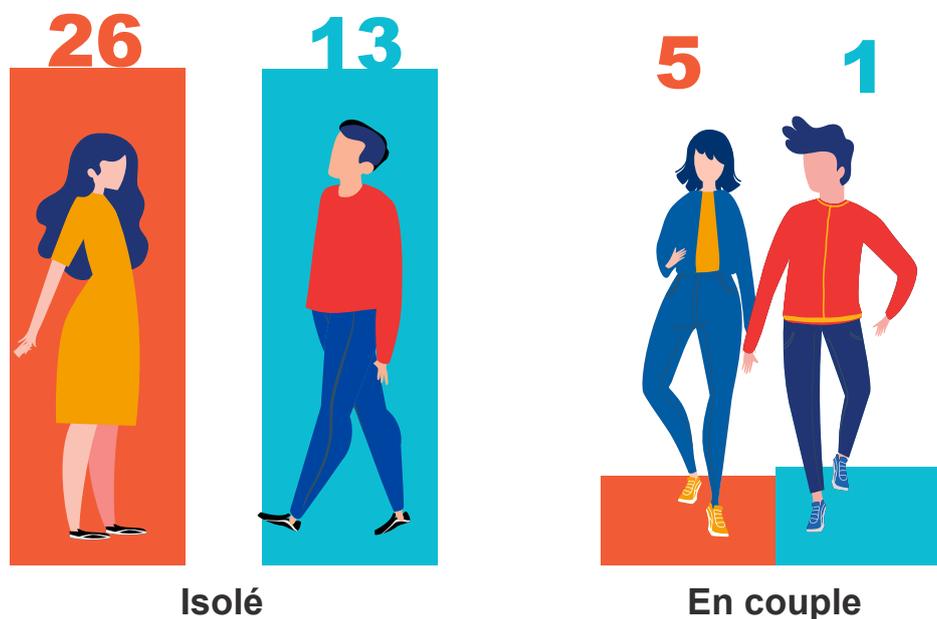


La situation familiale a une influence sur les prestations gérées, comme nous le développons ensuite.

La répartition entre la « population homme » et la « population femme » est très déséquilibrée : 26 femmes pour 13 hommes. Seulement un homme et cinq femmes étaient en couple.

Le fait d'accompagner des parents isolés explique pourquoi nous gérons des prestations familiales et que certains objectifs portent sur les besoins des enfants.

Répartition par situation familiale en 2021



Nous notons toutefois que le nombre de pères isolés devient plus significatif et s'accompagne d'une potentielle évolution de société et des mentalités.

Modalités de mise en oeuvre de l'accompagnement

Nous avons maintenu notre accompagnement multidirectionnel en fonction des problématiques identifiés et des objectifs notés dans le contrat :

- Gestion budgétaire
- Mobilisation et valorisation des compétences
- Accompagnement aux démarches
- Mobilisation des ressources extérieures
- Consolidation des acquis par le passage en « gestion libre » pour les MASP avec gestion. Cette étape permet d'évaluer et de tester les capacités d'un usager et de faire des « aller-retour »

Lors du démarrage de la mesure, un rendez-vous tripartite est organisé avec le bénéficiaire, le travailleur social qui a établi le dossier et le référent social de l'UDAF afin de bien préciser le cadre de notre intervention.

Ensuite, des rencontres régulières sont proposées à l'utilisateur ainsi que des visites à domicile. Nous veillons à ce que tous les droits sociaux soient ouverts et nous amenons l'utilisateur à réaliser ces démarches.



ACTIVITÉS DU PÔLE

— ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Des « accompagnements physiques » sont réalisés (banques, Banque de France, médecin expert, renouvellement carte d'identité, maison de quartier, visite d'un logement...).

Cependant, nous nous attachons à ce que cet accompagnement ait réellement un sens d'apprentissage ou de reprise de « confiance en soi ».

Nous souhaitons, tout au long de la mesure que l'accompagnement MASP, permettre à l'utilisateur d'évoluer dans sa situation et nous évitons qu'il ne « s'installe dans le confort de la mesure ».

Ainsi, si au début de la mesure, nous faisons des remises « vie quotidienne » à la semaine, très rapidement nous modifions la fréquence des remises (à la quinzaine, au mois). De la même façon pour le paiement des factures en début de mesure, il peut être rassurant pour l'utilisateur d'apporter à l'UDAF les factures à payer, mais nous sommes attentifs à ce qu'il reprenne rapidement lui-même les paiements.

En fin de mesure, un courrier est envoyé à l'utilisateur qui reprend de manière synthétique les derniers faits marquants de notre action. Un double de ce courrier est adressé à l'IPP.

Actions collectives

Cette année aurait du voir l'émergence d'actions collectives, notamment avec la mise en place de la MDF (Maison De la Famille) sur le nord du département.

Malheureusement, les conditions sanitaires ont été très défavorables aux accompagnements individuels et de surcroît aux accompagnements collectifs.





Pour rappel, nous avons défini cinq axes de travail prioritaire au soutien des familles et donc des personnes accompagnées tant dans le cadre des MASP que des AGBF.

- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants,
- Favoriser l'intégration sociale des personnes et des familles dans leur environnement (y compris familles en situation de précarité),
- Favoriser l'accès aux droits et à l'information,
- Faciliter et favoriser des conditions de logement et un cadre de vie de qualité,
- Favoriser l'autonomie sociale et l'inscription dans les dynamiques démocratiques des jeunes,
- Aider les familles confrontées à des difficultés fragilisant la vie familiale. Favoriser l'autonomie et la responsabilisation des familles.

De plus, des actions de sensibilisation aux économies d'énergie ont été portées à l'étude afin de permettre de sensibiliser et d'éduquer à des principes de gestion plus écologiques.

Enfin, un appui plus soutenu sur les accompagnements individuels a été initié afin de déverrouiller des situations bloquées et permettre aux personnes accompagnées de réaliser activement les démarches dans un but de retour à l'autonomie.

Perspectives et conclusion

Cette année encore nous constatons que pour une majorité des usagers, les mesures MASP sont bien adaptées à leurs problématiques.

En effet, ce caractère contractuel permet au bénéficiaire d'être plus impliqué dans le déroulement de la mesure facilitant ainsi l'évolution de la situation.

Cependant, nous exerçons des mesures pour lesquelles la situation des bénéficiaires est plus complexe et notamment à l'égard de personnes souffrant de troubles psychiques. C'est d'ailleurs ce qui explique le nombre plus important de sorties avec orientation sur une mesure de protection.

La mesure MASP est alors une période d'évaluation et de diagnostic plus précis de la situation. Elle permet également d'amener l'utilisateur à accepter la mise en place d'une mesure de protection ou en tout cas entendre l'idée qu'elle est nécessaire.

Enfin, la réorganisation des services du Département en 2019 et la pandémie n'ont pas favorisé le soutien à la mise en place de MASP. Nous sommes encore loin des objectifs que nous nous sommes fixés, soit 97 mesures par an. Nous sommes inquiets quant à l'augmentation des mesures sur cette nouvelle année. Les conditions sanitaires ne favorisent en rien l'accompagnement social des personnes.

ACTIVITÉS DU PÔLE

— ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

> L'appui aux parcours individualisés d'accès à l'emploi dans le cadre du dispositif L.O.I.R.E. (RSA)

Depuis 20 ans, l'UDAF assure l'accompagnement social intensif de bénéficiaires du RSA cumulant des difficultés d'insertion sociale (santé, logement, budget...) **engagés dans un processus d'insertion professionnelle pour parvenir à leur autonomie, dans les délais les plus brefs.**

Depuis janvier 2016, l'accompagnement à changer de sigle, nous parlons désormais du dispositif LOIRE (LOire Insertion Retour à l'Emploi). Ce changement de sigle est lié à l'élargissement du champ d'intervention, ce ne sont plus seulement les bénéficiaires du RSA qui peuvent en profiter, mais bien toutes les personnes en recherche d'emploi et percevant des prestations, comme les personnes inscrites au Pôle Emploi.

Comme pour les autres années, les accompagnements sont prioritairement individuels. Ils ont pour vocations d'assister les personnes dans leurs démarches administratives (ex. : ouverture d'un contrat EDF), leurs gestion budgétaire (montage d'un dossier de surendettement) ou personnelles (ex : santé). Ceci afin que le référent de parcours du département (le prescripteur) puisse accompagner le bénéficiaire exclusivement sur l'insertion professionnelle.



Pour ce faire, nous définissons d'une rencontre tripartite au démarrage de la mesure (référént UDAF, référént de parcours et le bénéficiaire). Ce premier temps permet de redéfinir les objectifs. Deux autres temps, mi-parcours et fin de parcours, sont notés dans les différents agendas. Dans ces différents laps de temps, le référént UDAF accompagne l'utilisateur selon la feuille de route défini.

Nous privilégions les rencontres dans nos locaux ou sur nos permanences, toutefois, nous essayons une rencontre au domicile pour nous rendre compte des conditions de vie des usagers que nous accompagnons.

Les prestations individuelles d'une durée de **trois à six mois renouvelables** s'inscrivent dans le cadre de marchés publics attribués et financés par le Conseil Départemental. Trois marchés de 30 places : le secteur du Gier-Pilat ; l'arrondissement de Roanne et l'arrondissement de Montbrison. **Au total, ce sont 90 places théoriques d'accompagnement qui peuvent nous être confiées.**

Pour l'année 2021 c'est en moyenne 93 personnes accompagnées trimestriellement sur le département. Le bilan quantitatif suivant précise différents aspects. Ce que l'on peut toutefois noter, c'est la hausse des prescriptions sur les secteurs du Forez et du GOP, avec des moyennes de plus de 30 personnes par secteurs. Sur le Roannais, un certain ralentissement s'est opéré au retour de la période estivale avec une moyenne mensuelle d'une quinzaine de personnes accompagnées.

Enfin, à la suite de l'arrêt de la prise en charge du dispositif par la Sauvegarde 42, un avenant a été signé le 13 décembre 2021 augmentant le nombre de suivis pour l'Udaf :

Lot GOP : suivis de 37 dossiers au lieu de 27

Lot Forez et Roanne : suivi de 35 dossiers au lieu de 25.

Prescriptions

Prescripteurs	Nombre de personnes orientées	Pourcentage
DIE	52	56%
DVS	6	6%
CCAS	4	4%
PLIE	31	33%
Sauvegarde 42	0	0%
Pôle Emploi	0	%

Ce tableau exprime la moyenne des prescriptions par prescripteurs sur le département. Le PLIE et la DIE sont les principaux pourvoyeurs. La Sauvegarde et Pôle Emploi ne se sont pas saisi de nos services durant toute l'année 2021.

Public accompagné

Les femmes sont plus nombreuses comme sur les années précédentes. En moyenne, nous accompagnons **six femmes sur dix personnes accompagnées** sur le territoire. Force est de constater que la précarité touche plus les femmes que les hommes du département. En effet, cette moyenne est la même sur l'ensemble des secteurs d'interventions.

52%

48%



Age des personnes accompagnées en 2021

- de 25 ans

25 - 34 ans

35 - 44 ans

45 - 54 ans

+ de 55 ans



20



34



34



12

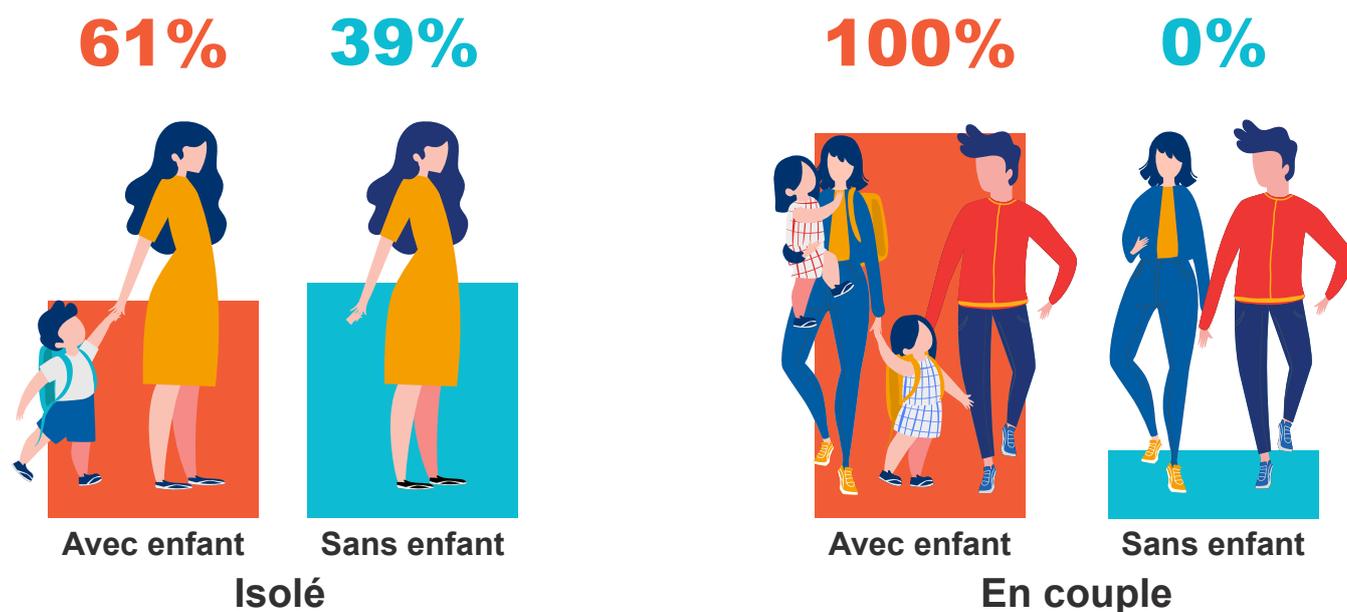


0

Les 25-34 ans représentent plus de 30% du public accompagné sur l'année 2021.

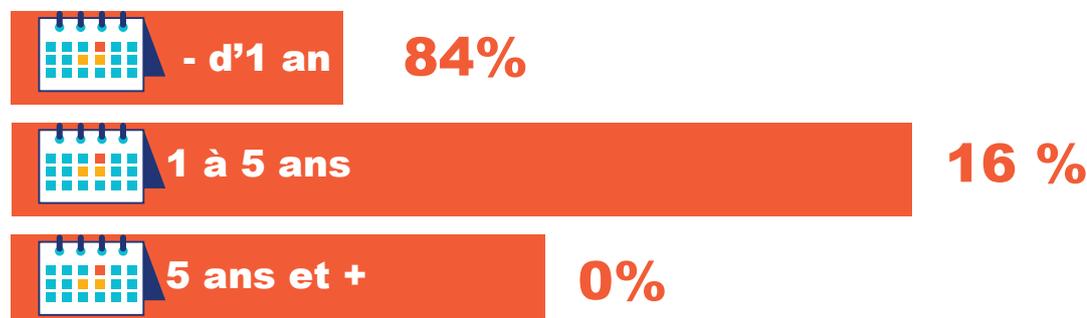
ACTIVITÉS DU PÔLE — ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Situation familiale des bénéficiaires



A la différence de 2020, ce sont **surtout les couples avec enfants** qui ont bénéficié du dispositif. Ils sont toutefois suivies de près par les personnes isolées ayant des enfants.

Ancienneté dans le dispositif



Légère augmentation du nombre de personnes accompagnées au-delà d'une année. Cette proportion reste sensiblement la même chaque année. En effet, les prescriptions n'ont pas vocation à durer dans le temps.

Objectifs de la prestation

Les objectifs sont pour la majorité en lien avec la gestion du budget et le logement. Quelques soutiens administratifs ou projets de vie ?

Motifs de sortie de la prestation

1/3 des personnes sont sorties du dispositif en ayant atteint les objectifs fixés. Une petite proportion est sortie à la suite des abandons ou des refus d'être accompagnés.

Cette année a été marquée par un retour à la « normale ». Nous observons les mêmes profils. Les personnes ne faisant plus face à leurs dettes, d'autres vivent dans de très mauvaises conditions sanitaires et de salubrités.

Nous avons pu voir **cette année encore, une augmentation des prescriptions sur certains secteurs**. Le dispositif L.O.I.R.E. trouve son intérêt dans des accompagnements d'urgences décelés par les référents emplois.

La pandémie a favorisé l'isolement des personnes les rendant encore plus vulnérables. Aussi, nous devons veiller à garder ce lien constant avec les personnes et les partenaires pour répondre le plus efficacement possible aux problématiques observées.



ACTIVITÉS DU PÔLE

— ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

> La mesure d'accompagnement judiciaire (MAJ)

Qu'est-ce-qu'une mesure d'accompagnement judiciaire?

L'ouverture par le juge des tutelles d'une mesure d'accompagnement judiciaire (MAJ) est soumise à quatre conditions cumulatives :

- l'échec de la mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP)
- la présence d'un risque pour la santé et la sécurité de l'intéressé
- l'impossibilité de confier la gestion de la prestation au conjoint
- l'absence d'une mesure de protection juridique

Une mesure à double niveau, il revient au juge de déterminer, parmi les prestations susceptibles de faire l'objet de la MAJ :

La MAJ de **1er niveau** : le juge détermine les prestations sociales sur la gestion desquelles porte la mesure d'accompagnement judiciaire parmi les prestations fixées au 1° à 17° de l'article D.271-2 du code de l'action sociale et des familles à savoir l'allocation logement, l'allocation aux adultes handicapés, le RSA (socle), l'allocation compensatrice à la tierce personne...

La MAJ de **second niveau** : si la situation le justifie, le juge peut décider lors du prononcé de la mesure d'accompagnement judiciaire, d'étendre le champ des prestations sur lesquelles portent la mesure aux prestations désignées aux 18° et 29° de l'article d-271-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles. Sont visées principalement les prestations familiales.

La gestion des prestations familiales revêt toutefois un caractère exceptionnel. **L'essentiel de l'action au sein de la MAJ étant portée sur le logement et la santé de la personne accompagnée.**

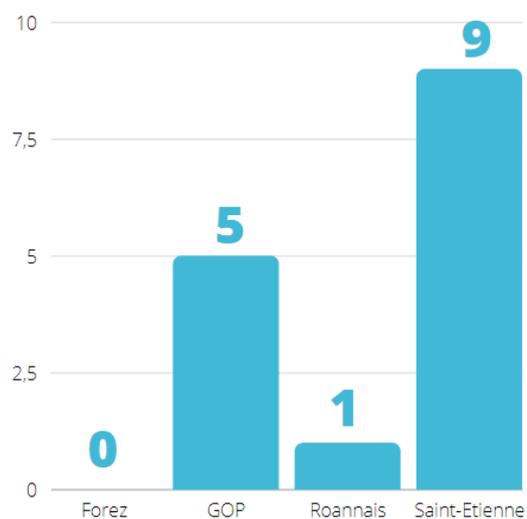
De plus, le nombre de familles (monoparentales ou non) accompagnés dans le cadre de ce dispositif est marginal.

Flux des mesures MAJ en 2020 et 2021



La diminution des MAJ se poursuit en 2021 car nous n'avons qu'une mesure entrée en 2021. Nous comptons 15 MAJ en 2021 contre 27 en 2020, la plupart sont suivies sur Saint-Etienne.

Répartition des MAJ par secteur géographique en 2021



Age des personnes accompagnées en 2021

- de 25 ans



1

25 - 60 ans



2

+ de 60 ans



4

ACTIVITÉS DU PÔLE

— ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

> La mesure d'accompagnement social lié au logement (ASLL) sur Saint-Etienne Métropole

NOUVEAU
DISPOSITIF



Situation des ménages au début de la prestation

L'accompagnement social lié au logement (ASLL) constitue l'une des actions du fonds de solidarité pour le logement (FSL) instituées par la loi « Besson » du 31 mai 1990. L'ASLL représente un outil de prévention des expulsions locatives. Il s'agit d'un **accompagnement centré sur la problématique du logement** qui repose sur l'adhésion des ménages.

Les ménages concernés :

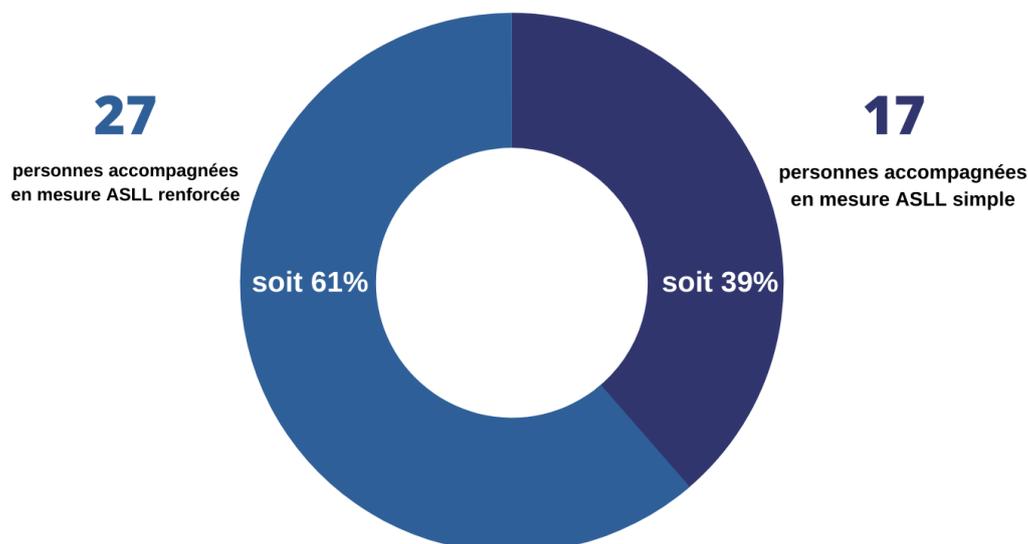
- Les ménages en difficultés pour trouver seuls un logement compatible avec leur réalité budgétaire et la réalité de l'offre
- Les ménages en difficultés pour investir un premier ou un nouveau logement
- Les ménages dont le maintien dans le logement est compromis par des difficultés avec la gestion des loyers et des charges liés au logement, par des problèmes de voisinage
- Les ménages menacés d'expulsion et nécessitant un accompagnement spécifique
- Les ménages ayant des difficultés psychologiques qui entravent le projet logement.

Il existe 3 objectifs prioritaires visés par l'ASLL :

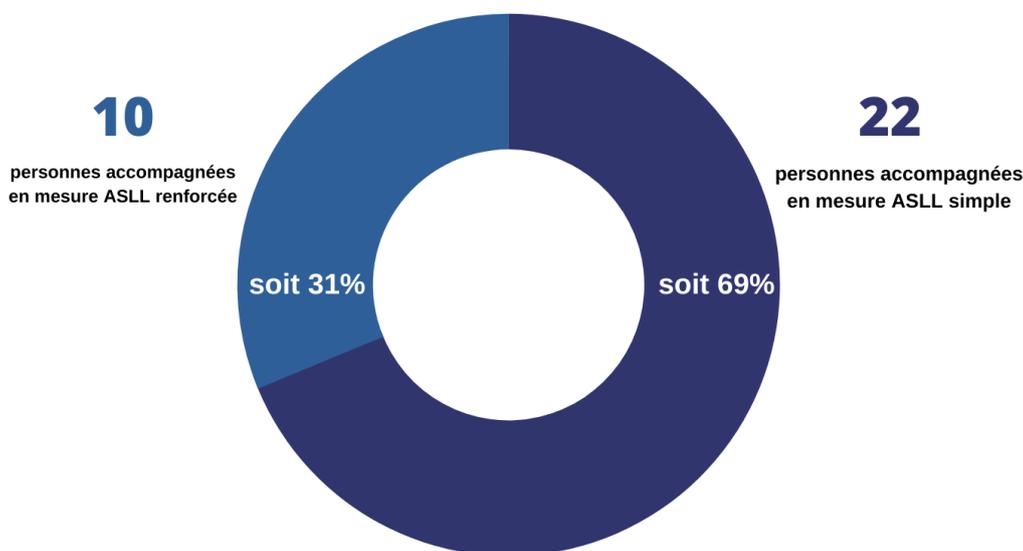
- Soutenir les ménages dans la recherche de logement
- Faciliter l'accès et l'installation des ménages concernés
- Assurer le maintien dans le logement

Ces objectifs préviennent l'expulsion **dès la connaissance de difficultés liées au logement**. Les objectifs sont déterminés selon la situation des ménages.

Nombre de personnes accompagnées en mesure ASLL (chiffre et pourcentage) à Saint-Etienne



**Nombre de personnes accompagnées en mesure ASLL (chiffre et pourcentage)
hors Saint-Etienne**

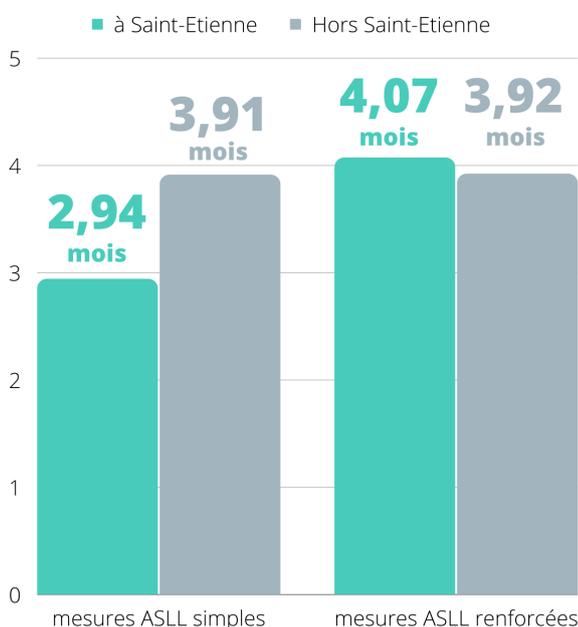


De juin 2021 à décembre 2021, l'UDAF de la Loire a reçu 44 notifications concernant le lot n°2. Près des deux tiers des contrats sont des ASLL renforcées. Plus des deux tiers des mesures sont des ASLL simples.

Les ASLL simples concernent les ménages en manque d'autonomie dans la mise en œuvre de leur projet logement. Cela représente un volume horaire de 4h/mois en moyenne dont une visite à domicile mensuelle au minimum.

Les ASLL renforcées concernent les personnes menacées d'expulsion du fait de leur comportement et/ou de leur mode d'habiter particulier, de leurs difficultés psychologiques qui entravent le projet logement. Cela représente un volume horaire de 7h/mois sur la base d'un rendez vous hebdomadaire avec le ménage dont une visite à domicile mensuelle minimum.

L'intervention se fera sur une durée maximale de 12 mois. Les renouvellements se font par notification de la commission métropolitaine solidarité logement sur la base de la remise du rapport écrit par les référents sociaux de l'UDAF et de ses conclusions signées par le ménage avant la fin de mesure.



Durée moyenne prestation ASLL 2021

Les ASLL simples se sont exercés sur une durée moyenne proche de **trois mois et de quatre mois** en moyenne pour les ASLL renforcés.

L'UDAF de la Loire a accompagné des ménages dont l'objectif de l'ASLL était celui d'un diagnostic : affiner les problématiques rencontrées et envisager des orientations adaptées. Ces diagnostics sont réalisés dans un délai maximum de deux mois.

ACTIVITÉS DU PÔLE — ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Situation familiale personnes accompagnées par une mesure ASSL à Saint-Etienne

20
=
45%

17
=
39%

5
=
11%

2
=
5%



Avec enfant



Sans enfant

Isolé



Avec enfant



Sans enfant

En couple

Situation familiale personnes accompagnées par une mesure ASSL hors Saint-Etienne

11
=
34%

15
=
47%

4
=
13%

2
=
6%



Avec enfant



Sans enfant

Isolé



Avec enfant



Sans enfant

En couple

Près de la moitié des ménages accompagnés sont des parents isolés avec enfants.
Plus de 80% des bénéficiaires sont des personnes isolées.

Âge des personnes accompagnées par une mesure ASSL à Saint-Etienne

- de 25 ans

25 - 34 ans

35 - 44 ans

45 - 54 ans

+ de 55 ans



2



10



10



12



10

Âge des personnes accompagnées par une mesure ASSL hors Saint-Etienne

- de 25 ans

25 - 34 ans

35 - 44 ans

45 - 54 ans

+ de 55 ans



1



8



2



5



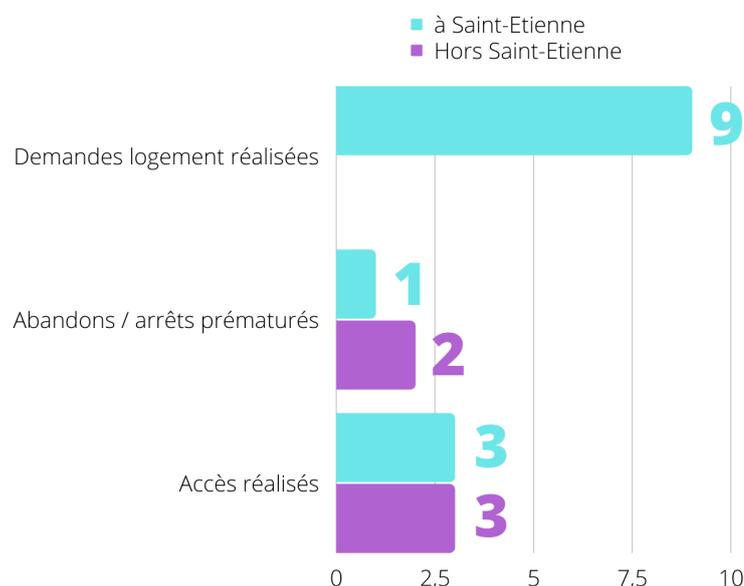
16

A Saint-Etienne, la moitié des ménages ont moins de 45 ans. Près de $\frac{1}{4}$ des bénéficiaires ont plus de 55 ans.

Hors Saint-Etienne, l'accompagnement social lié au logement concerne plus fréquemment des adultes de plus de 45 ans.

ACTIVITÉS DU PÔLE

— ACCOMPAGNEMENT SOCIAL



Arrêt prestation ASLL 2021

Sur cette période, à Saint-Etienne, la plupart des accompagnements sociaux qui se sont arrêtés, se sont arrêtés du fait de la réalisation de l'objectif : demandes de logement réalisées ou accès au logement.

Hors Saint-Etienne, sur ce cours exercice, nous constatons trois arrêts de la prestation

Un bilan est fait un mois avant la fin de la mesure entre le ménage, l'UDAF et le service instructeur : Saint-Etienne Métropole.

Tout est mis en œuvre pour anticiper la suite du parcours d'insertion et passer le relais si nécessaire. **60% des accompagnements terminés sont relayés sur les services sociaux du secteur** afin de travailler très souvent d'autres problématiques que le logement : renouvellement AAH, ouverture de droits...

Pour 25% d'entre eux, l'Udaf soucieuse de la dégradation de la situation personnelle du bénéficiaire (rupture de droits, rupture de soin, endettement...), a signalé la situation à la cellule de la protection des adultes vulnérables. Cette notion de vulnérabilité peut parfois engendrer l'ouverture d'une mesure de protection juridique après la saisine du juge de la protection et du contentieux appuyé d'un certificat médical circonstancié établi par un médecin expert nommé auprès du tribunal judiciaire.

Difficultés rencontrées

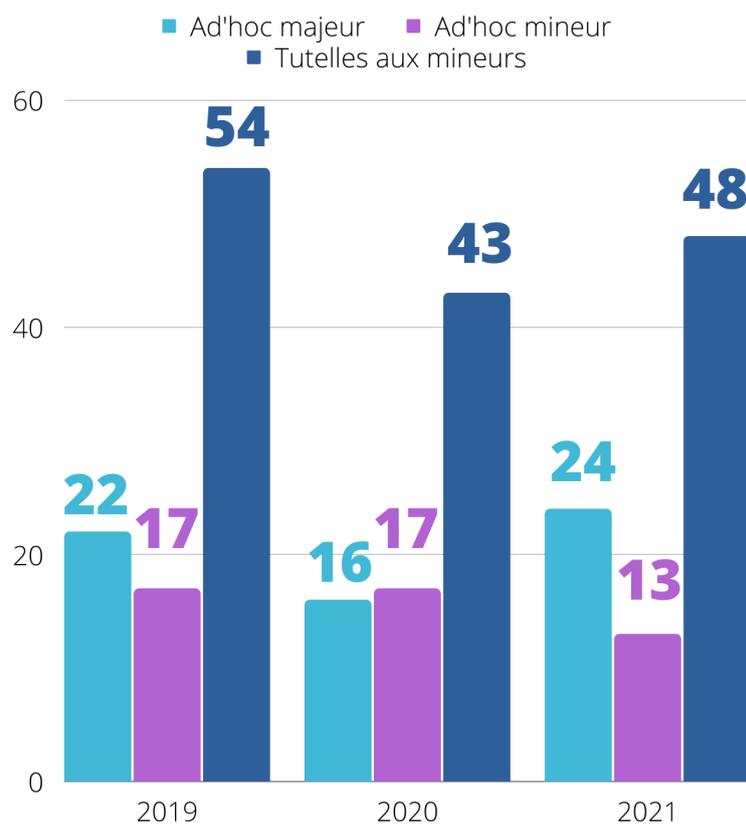
La principale difficulté rencontrée reste le manque d'adhésion des ménages ce qui, selon le cahier des charges, peut entraîner l'arrêt de l'accompagnement. **Des difficultés propres au logement sont rencontrées : manque aussi bien de petit logement type T1 comme des T5 / T6 ou pour personne à mobilité réduite (PMR)** dans le parc locatif.

La barrière de la langue ou de faibles ressources restent une difficulté à noter dans la recherche de logement. Enfin : des difficultés à organiser le passage de relais, des difficultés à réunir l'ensemble des documents pour la CLT (commission logement territorialisée). Il existe souvent un écart entre le projet logement du ménage et la proposition de la CLT.

> Les mesures juridiques

Dans le cadre des mesures ad'hoc majeur, l'Udaf de la Loire est désignée pour assurer la protection des intérêts des majeurs qui peuvent être en opposition avec ceux de leurs tuteurs ou curateurs en titre.

C'est par exemple le cas quand le tuteur envisage d'acheter un bien appartement à son protégé. Nous exerçons environ 50 mesures de ce type.



Nombre de dossiers





RAPPORT D'ORIENTATION 2022

RAPPORT ————— 2022 D'ORIENTATION

Prévoir c'est à la fois supputer l'avenir et aussi le préparer. Prévoir, c'est déjà **agir**.

Le rapport d'activité qui nous a été présenté, vous a retracé fidèlement l'activité de l'UDAF en 2021. Sa tonicité en fait une année de référence malgré l'impact de la crise sanitaire... 2022 est déjà tout tracé mais pas que...

C'est tout l'objectif de ce rapport d'orientation qui n'a de sens que dans la mise en perspective des actions que nous allons entreprendre pour **accompagner les familles, les représenter mais également les défendre**.

Si vous permettez, je développerai cinq points qui me paraissent essentiels pour la dynamique de notre mouvement et devront constituer le fil rouge de l'année 2022 à savoir :

- Le label de la Maison De la Famille et son développement territorial ;
- Le positionnement politique de l'UDAF au sein du Schéma Départemental des Services aux Familles ainsi que notre capacité à émarger au nouveau contrat d'objectif pluriannuel avec l'UNAF ;
- Les Familles face à l'augmentation du pouvoir d'achat ;
- Un nouveau projet associatif pour la période 2023 – 2027 ;
- Une culture de services au profit des familles et des plus fragiles.

Le label Maison De la Famille et son développement territorial

Nous ne reviendrons pas sur les fondamentaux de la MDF. Ils ont été largement présentés, discutés et partagés.

Aujourd'hui, nous pouvons affirmer que l'impact de la **Maison De la Famille** et son itinérance ont permis de faire reconnaître plus globalement l'UDAF au sein des différents territoires de notre département, de renforcer sa notoriété auprès des partenaires, tout en valorisant le travail de chaque association.

Une nouvelle MDF devra s'implanter au cœur de la ville de Saint-Etienne pour la fin de ce 1er semestre au plus tard. Ce projet a pris un peu de retard dû à des problèmes de disponibilité de bâtiments qui sont aujourd'hui résolus.



Cette dynamique d'action qui a été initiée par la mise en place de ce label va s'amplifier avec la Convention Expérimentale Co-partenariale signée avec la CAF de la Loire ayant pour objet entre autres l'inclusion numérique – accès aux droits. Il est essentiel que cette phase expérimentale soit une réussite tant sur la qualité du service apporté aux allocataires de la CAF que sur l'accompagnement proposé aux familles pour envisager à son terme son renouvellement voir la mise en place d'une convention pluriannuelle.

Les représentants familiaux désignés par l'UDAF et siégeant à la CAF seront étroitement impliqués dans ce travail. Ils seront sollicités régulièrement pour nous aider à structurer et développer cette relation partenariale.

Par ailleurs, nous construisons avec le Conseil Départemental et plus particulièrement avec son président, M. Georges ZIEGLER, un réseau qui devrait aboutir durant cet été à la **mise en place d'une charte partenariale** ayant pour objet : l'inclusion numérique et de l'accès aux droits, des actions en lien avec l'éducation, la laïcité, la citoyenneté, le harcèlement et décrochage scolaire, le domaine de l'emploi et de la mobilité, les politiques dédiées aux logements ; tout cela en collaboration avec les services de l'action sociale, de la PMI, et de la protection de l'enfance et de l'accès à la culture, et aux loisirs...

Cet acte de reconnaissance du Conseil Départemental, confirme notre choix « d'aller vers » dans les zones rurales éloignées, les quartiers dits prioritaires des villes. Au demeurant, la présence de l'UDAF sur les territoires et les moyens déployés, ne font que répondre aux missions régaliennes du mouvement familial qui lui sont dévolues depuis ses origines et inscrites dans le code de l'action sociale et de la Famille.

Le positionnement politique de l'UDAF au sein du Schéma Départemental des Services aux Familles (ainsi que notre capacité à élargir au nouveau contrat d'objectif pluriannuel avec l'UNAF)

Le SDSF pour la période 2022 – 2026 qui vient d'être signé dispose d'une approche plus globale que le précédent. Il a la volonté de **renouveler et de coordonner les différents modes de gardes des enfants de 0 à 6 ans**. Il dispose de l'ambition de vouloir développer des offres de services auprès des jeunes de 12 – 29 ans. Il porte également son regard sur les familles monoparentales ainsi que les aidants familiaux. L'ensemble du schéma est coordonné avec les Conventions Territoriales globales (CTG). **Les partenaires naturels sont étroitement associés, à savoir l'État, le Conseil Départemental, la MSA, l'Éducation Nationale et les Associations Familiales.**

Pour plus d'opérationnalité en notre qualité de partenaire, un collectif à l'initiative de l'UDAF a été créé avec les Familles Rurales, les MFR, la Ligue de l'Enseignement, l'UFCV pour co-animer des actions de Vie Sociale auprès des Jeunes...

Par ailleurs, l'UDAF a œuvré pour que soit développée une culture autour du principe « d'aller vers » permettant de développer le label de la MDF itinérante.

Plus pratiquement, l'UDAF intégrera le Comité Départemental des Services aux Familles de la Loire qui est créé sous l'autorité de Madame la Préfète pour **concevoir et suivre la mise en œuvre du SDSF**. Une nouveauté apparaît à savoir que deux familles ligériennes désignées par Madame la Préfète sur proposition de l'UDAF siègeront au sein de cette instance.

Aussi, durant cette année, l'UDAF en partenariat avec d'autres mouvements associatifs s'inscrira dans bon nombre d'activités transversales du schéma (accès au droit, fracture numérique, centre de ressources parental, 1000 premiers jours, parrainage de proximité, Espaces Parents...).

Enfin, pour déployer une **démarche participative** dans toutes ces animations et **populariser l'image de l'UDAF de la Loire** en qualité de partenaires et d'acteurs, je vous propose d'instaurer un système d'information « Navette ». Elle permettra de communiquer intensément entre la direction de l'UDAF, les catalyseurs, la commission action familiale (qui doit être représentative des associations adhérentes) et les représentants familiaux désignés par l'UDAF siégeant à la CAF, à la MSA, la CPAM et les CCAS.

Concernant le nouveau contrat d'objectif pluriannuel, nous devrions signer prochainement une nouvelle convention avec l'UNAF. Il portera sur trois activités distinctes mais qui restent à travailler collectivement, à savoir :

- La reconnaissance des MDF en centres ressources parentaux ;
- Des moyens pour développer le parrainage de proximité (recherche et formations des Parrains, ...). La crise sanitaire ne nous a pas permis de passer à la vitesse supérieure durant ces deux dernières années. Nous allons prendre cette année tous les moyens pour relancer et dynamiser cette activité.
- Le développement des espaces parents en milieu scolaire sont envisagés. Ces derniers permettront

une réflexion et des échanges sur la question de la parentalité. Cette activité est en phase d'expérimentation avec les MFR. Nous avons la volonté de les développer au sein de certains collèges du Département, en accord avec l'inspection de l'académie et le Conseil Départemental.

Les familles face à l'augmentation du pouvoir d'achat

A peine sortie de la crise sanitaire qu'une autre à pointe son nez ; c'est la hausse des prix à la consommation. Nous vivons une période économique compliquée qui laisse peu de place à une croissance pérenne ayant pour conséquence une stagnation de la précarité. **Une augmentation structurelle des salaires permettrait d'atténuer les effets de l'augmentation des prix surtout dans cette période de sortie de crise** où les déficits publics sont conséquents. L'indexation du SMIC et du minimum vieillesse à l'augmentation du pouvoir d'achat permettrait de réduire autant faire ce peu les écarts. Les marges de manœuvres sont donc étroites et les inégalités toujours présentes malheureusement. Notons dans ce panorama une excellente nouvelle pour les familles et les jeunes, l'accès à l'emploi leur est devenu plus facile...



L'UDAF et toutes les associations disposent d'un arsenal de moyens pour accompagner les familles qui en font la démarche (PCB – Observatoire – Médiation – MDF - ...). Nous souhaiterions les exploiter transversalement pour argumenter la parole politique l'UDAF afin de prendre position dans le débat publique. Pour cela, **une commission devra être initiée** regroupant un maximum de représentants des associations adhérentes à l'UDAF et des salariés désignés par leurs pairs. Sa mission essentielle sera de mutualiser les informations pour les traduire en plan d'actions, à soumettre au conseil d'administration de l'UDAF.

Le nouveau projet associatif pour la période 2023 – 2027

A la fin de cette année, il faudra se doter d'un nouveau projet associatif, l'actuel projet arrivera à son terme. Voté le 5 avril 2018, il disposait d'une **double ambition** : d'une part, de créer une nouvelle dynamique autour de l'action Familiale et d'autre part, de définir des perspectives fondées sur les réalités locales. Depuis lors, notre UDAF a su rester réactive pour protéger les personnes les plus vulnérables, pour favoriser le lien social en créant le label « Maison De la Famille » tout en accompagnant la cellule familiale et le monde associatif qui l'entoure.

Nous allons devoir durant ces prochains mois nous remettre autour de la table pour établir un diagnostic précis de cette période et en dégager les principaux enseignements. Fort de ce bilan, il nous faudra nous mettre en perspective pour les cinq prochaines années.



Durant ce premier semestre 2022, nous avons initié une phase de diagnostic. Je vous propose d'organiser courant septembre 2022, un séminaire de tous les administrateurs accompagnés des cadres et des référents salariés nous permettra de réfléchir sur cette mise en perspectives. Une conférence des mouvements sera organisée en fin d'année pour échanger sur ces nouvelles orientations et, arrêter

une méthode de travail participative pour que chaque association puisse se sentir investie de la mission « Tous unis pour les familles ».

Le Conseil d'administration sera convoqué en début d'année 2023 pour valider le « **nouveau projet associatif 2023 – 2027** ». Il sera officiellement communiqué lors de l'assemblée générale de mai 2023.

Voici donc, ce chantier à la fois mobilisateur et stratégique que je désire vous soumettre et qui doit nous permettre de renforcer notre engagement auprès de vous et surtout auprès des familles.

Une culture de services au profit des familles et des plus fragiles

L'année 2022 électorale, est aussi source de réformes, de révisions et de développements :

De réformes au sein de notre activité d'accompagnement social avec l'inscription de celle-ci dans la future Branche dite de l'« Autonomie » qui nous impose de répondre à l'évaluation multidimensionnelle de nos accompagnements et à l'évolution de nos pratiques professionnelles. Ces pratiques doivent être transverses à notre politique d'action familiale, ce qui nous distingue des autres acteurs du monde tutélaire, et suivies de spécialisations pour faire face à des situations sociales et psychologiques plus prégnantes des personnes que nous accompagnons.

De révisions avec les travaux pour écrire le nouveau schéma régional MJPM et DPF 2023-2027 afin de garantir et surtout **mieux faire reconnaître notre activité** ; notre engagement dans l'inscription de nos accompagnements éducatifs et budgétaires au sein du prochain schéma pluriannuel de la Protection de l'Enfance du département de la Loire ; et, notre reconnaissance en tant que centre ressource parental, le Label « Maison De la Famille » au sein du schéma Action Sociale 2022-2026 des organismes sociaux de la Loire.

Des développements en révisant notre projet d'établissement. Il nous faut inscrire la poly-activité des services de l'UDAF au profit de notre projet associatif.

Il nous faut inscrire la transversalité de nos actions **au profit de l'ensemble des familles ligériennes et surtout les plus fragiles d'entre elles**. Il nous faut inventer, structurer et initier un parcours d'information, d'orientation et d'accompagnement au plus près des besoins en mettant en lumière les solidarités de proximité exercées par les associations et les institutions.

Comme vous le voyez, même aux termes de cette longue période de crise sanitaire, ce rapport d'orientation est plein d'ambition. C'est en quelque sorte sous réserve de votre accord, notre feuille de route pour l'année 2022...

Derrière ces quelques annonces se cachent d'autres suggestions comme par exemple : **la nécessité de travailler en commission car elle reste le lieu où se construit la parole politique de l'UDAF**... mais aussi, des actions qui pourraient voir le jour après réflexion comme le Partage des Cultures (le transculturel) – le harcèlement scolaire – l'organisation de web/conférence en partenariat avec l'UDAF du Rhône.





SUIVEZ NOTRE ACTUALITÉ SUR :

www.udaf42.fr



**Union Départementale des Associations
Familiales de la Loire**

7 rue Étienne Dolet
BP 70062
42002 Saint-Étienne cedex 1
contact@udaf42.fr



Udaf
Loire
UNIS POUR LES FAMILLES